

PROGRAMME | ACADEMIE  
**ONU-REDD**



**unitar**

Institut des Nations Unies  
pour la formation et la recherche



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



ONU  
environnement



STRATÉGIES  
NATIONALES OU  
PLANS D'ACTION  
NATIONAUX

# ACADÉMIE REDD+

MODULE D'APPRENTISSAGE

3<sup>E</sup> ÉDITION – DÉCEMBRE 2018



Copyright © Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2018

**ISBN : 978-92-807-3647-2**

**N° de référence : DEP/2101/NA**

Publié en septembre 2018

### **Remerciements**

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) tient à remercier les principaux auteurs et les contributeurs qui ont participé à l'élaboration du présent module d'apprentissage. Auteur principal : Bruno Hugel (PNUD/ONU-REDD).

Contributeurs et réviseurs : Charlotte Hicks (PNUE/WCMC), Pierre-Yves Guedez (PNUD/ONU-REDD), Elina Vaananen (PNUE/WCMC), Marco Chiu (PNUD/ONU-REDD), Joel Scriven (PNUD/ONU-REDD), Elizabeth Eggerts (PNUD/ONU-REDD).

### **Avertissement**

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Par ailleurs, les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les décisions ou les politiques du PNUE. La mention de marques et sociétés commerciales n'implique aucun appui de la part du PNUE.

### **Reproduction**

La présente publication peut être reproduite en tout ou partie et sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques et non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition d'en mentionner la source. Le PNUE souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication utilisant le présent document comme source.

La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans l'autorisation écrite préalable du PNUE. Toute demande d'autorisation, mentionnant l'objectif et la portée de la reproduction, doit être adressée au Directeur de la Division de la communication et de l'information (DCPI), UNEP, P.O. Box 30552, Nairobi 00100, Kenya.

La présente publication est disponible en ligne à l'adresse suivante : [http://bit.ly/REDD\\_Academy](http://bit.ly/REDD_Academy)

# À PROPOS

## ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement. Lancé en 2008, le Programme s'appuie sur le pouvoir fédérateur et l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Programme ONU-REDD soutient les processus REDD+ menés à l'échelle nationale et encourage la participation éclairée et constructive de toutes les parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des autres communautés tributaires des forêts, dans leur mise en œuvre nationale et internationale.



### MONIKA GAIL MACDEVETTE

DIRECTRICE P. I.  
DE LA DIVISION DES  
ÉCOSYSTÈMES DU PNUE

Cher apprenant, chère apprenante,

Bienvenue à la troisième édition des modules d'apprentissage de l'Académie REDD+. Élaborés par quelques-uns des plus éminents experts mondiaux du Programme ONU-REDD, ces modules vous permettront d'acquérir une expertise en matière de planification et de mise en œuvre de la REDD+.

Conçus pour vous accompagner tout au long de votre parcours d'apprentissage, ils vous fourniront les connaissances nécessaires pour comprendre les différentes composantes de la REDD+, des principes de base aux explications détaillées relatives à l'établissement de niveaux de référence, au suivi, à l'attribution des incitations et à l'engagement des parties prenantes.

Le déforestation et la dégradation des forêts constituant la troisième plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre dans le monde, il est indispensable d'agir pour réduire la déforestation et reconstituer les forêts sur notre planète. En produisant des bénéfices sociaux et économiques, la REDD+ joue également un rôle fondamental dans la réalisation du Programme de développement durable.

Suite à l'adoption de l'Accord de Paris, de nombreux pays en développement sont aujourd'hui résolument axés sur la mise en œuvre de la REDD+. Je vous encourage à suivre la formation en ligne de l'Académie REDD+, et à mettre vos connaissances au service de la réussite nationale et mondiale de l'initiative REDD+!

## ACADÉMIE REDD+

L'Académie REDD+ est une initiative coordonnée de renforcement des capacités menée par le Programme ONU-REDD et l'Unité d'enseignement et de formation environnementale du PNUE, qui cherche à répondre à l'ampleur du défi mondial que représente l'atténuation du changement climatique et à permettre un renforcement systématique et ciblé des capacités, afin de mettre en œuvre la REDD+ sur le terrain.

L'Académie REDD+ est une réponse complète aux besoins en matière de capacités recensés par les pays recevant un soutien du Programme ONU-REDD. Le principal objectif de l'Académie REDD+ est de munir des « champions REDD+ » potentiels des connaissances et des compétences nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre d'activités REDD+ au niveau national.

## UNITAR

Œuvrant dans toutes les régions du monde, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est le principal organe de formation des Nations Unies. Par le biais des connaissances et de l'apprentissage, il donne aux individus, aux gouvernements et aux organisations les moyens de relever efficacement les défis mondiaux contemporains.

Ses formations ciblent deux principaux groupes de bénéficiaires : les acteurs chargés d'élaborer les accords intergouvernementaux définissant les normes, les politiques et les programmes mondiaux, notamment les représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et les agents clés du changement dans les pays, qui traduisent les accords internationaux en actions au niveau national.

# COMMENT UTILISER CE MODULE D'APPRENTISSAGE



N'hésitez pas à écrire sur ce module, à noter vos questions, à utiliser les pages de notes.



Faites les exercices.  
Ils sont amusants...



Suivez votre progression sur la page de la table des matières.



Ne lisez pas tout d'une traite.



Apportez-le toujours aux séances de formation.



Téléchargez cette publication à l'adresse suivante :  
[http://bit.ly/REDD\\_Academy](http://bit.ly/REDD_Academy),  
et utilisez la version en ligne pour accéder à l'ensemble des liens hypertextes.

# TABLE DES MATIÈRES



- Pourquoi des SN/PdA ?
- Élaborer des SN/PdA
- Questions transversales tout au long du processus de développement et de mise en œuvre des SN/PdA

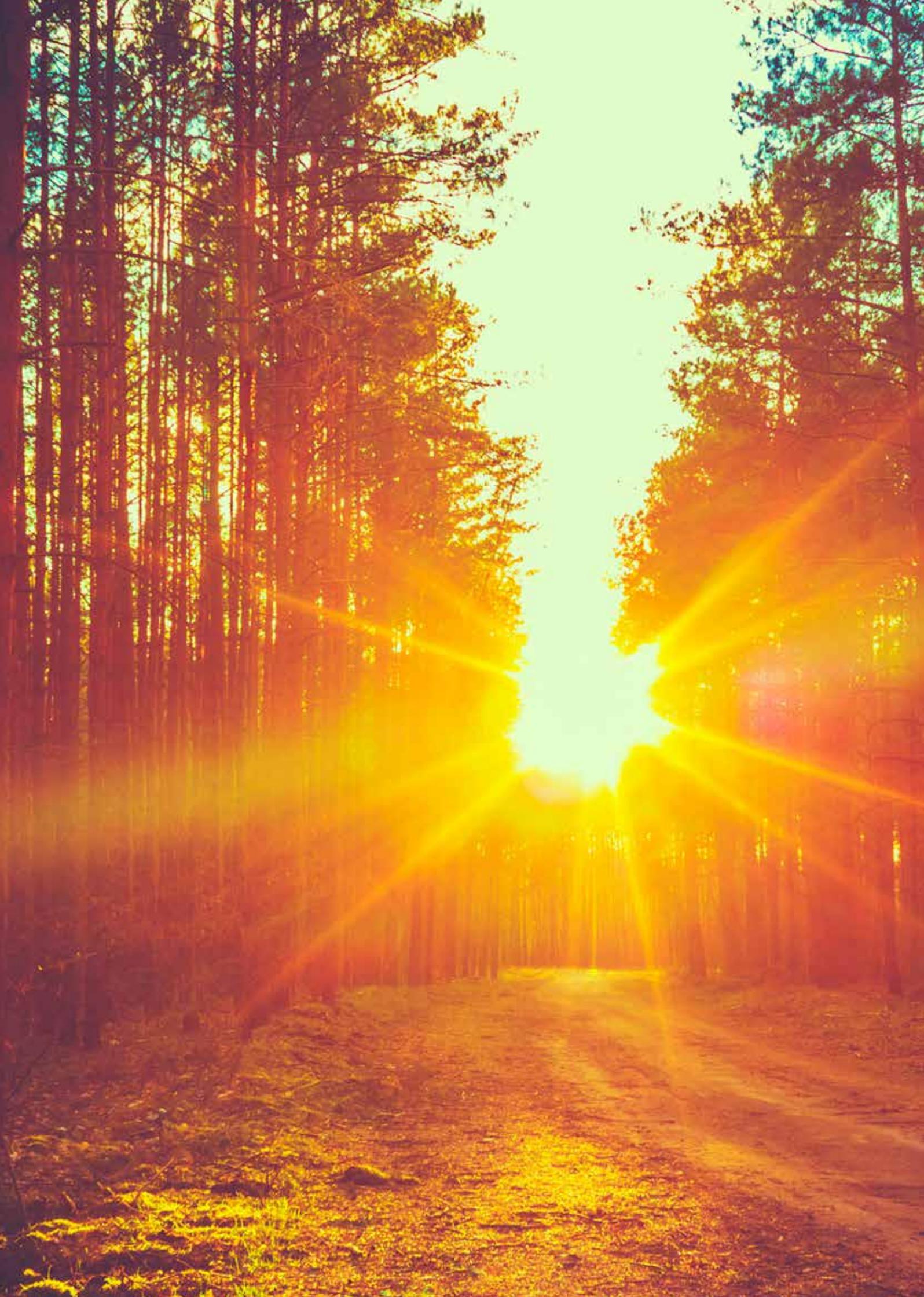
## ÉTUDES DE CAS

### ÉQUATEUR ET MEXIQUE

Les SN/PdA REDD+ intégrés dans le cadre plus large du développement et du cadre juridique

## ACTIVITÉS

- Exercice**  
Éléments d'une SN/d'un PdA
- Exercice**  
Principales étapes d'élaboration d'une SN/d'un PdA



# Stratégies nationales ou plans d'action nationaux

Le présent module explique l'importance d'avoir recours à des processus de conception et à des documents fiables pour élaborer des stratégies nationales (SN) ou des plans d'action (PdA) nationaux REDD+, non seulement pour mettre en œuvre des activités REDD+, mais aussi pour assurer l'adhésion des différents acteurs clés au projet, intégrer les objectifs REDD+ au cadre de développement du pays, sécuriser les financements et obtenir des résultats. Il souligne également différents éléments que les pays peuvent trouver utile de prendre en compte pour y parvenir.



## Les sections de ce module portent sur :

- les SN/PdA et la CCNUCC ;
- les raisons pour lesquelles la qualité des processus de conception et des documents SN/PdA est si importante ;
- le lien entre la REDD+ et les objectifs nationaux et cadres de développement plus vastes ;
- le processus d'élaboration des SN/PdA ;
- les questions transversales tout au long du processus de développement des SN/PdA.



Que savez-vous déjà à ce sujet ?

# STRATÉGIES NATIONALES OU PLANS D'ACTION NATIONAUX

## INTRODUCTION

Le Module 3 a présenté les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts (FDDF) et les obstacles aux activités « plus<sup>1</sup> », ainsi que les éléments essentiels permettant de les analyser. Une bonne compréhension de la dynamique de la couverture forestière passée et actuelle, ainsi que des facteurs et des obstacles à l'œuvre derrière cette dynamique, jette les bases essentielles à partir desquelles les pays pourront progressivement élaborer leur vision globale de la REDD+, et les stratégies nationales ou les plans d'actions nationaux (SN/PdA) permettant d'y parvenir.

Le programme ONU-REDD promeut l'échange de savoir entre les pays et a facilité différents événements d'apprentissage et d'échange de connaissances Sud-Sud<sup>2</sup>, lors desquels les pays ont présenté et partagé leurs expériences de la REDD+. De nombreux enseignements ont été tirés et de nombreuses recommandations utiles ont été formulées concernant aussi bien le processus de conception des SN/PdA que les documents eux-mêmes. Ils sont au cœur de ce module.

## POURQUOI DES SN/PdA ?

Les SN/PdA décrivent la manière dont les émissions seront réduites et/ou les stocks de carbone forestier seront renforcés, conservés et/ou gérés de manière durable lors de la mise en œuvre de la REDD+. Les SN/PdA sont des produits intégrant la phase de préparation (phase 1). Ils s'appuient sur le travail analytique, le dialogue avec les parties prenantes et les décisions stratégiques en vue de préparer la mise en œuvre de la REDD+ (phases 2 et 3). Ils doivent être réexaminés régulièrement afin d'intégrer les enseignements tirés et les changements de contexte au fil du temps (à savoir l'évolution des menaces et les nouvelles opportunités).

Toutefois, les documents et les processus de conception des SN/PdA ne servent pas uniquement à guider la mise en œuvre de la REDD+ ou à satisfaire à une exigence de la CCNUCC. Ils proposent des perspectives et des outils pour réaliser plusieurs

objectifs, comme l'ont fait différents pays (par exemple, le Brésil, l'Équateur, le Mexique ou la République démocratique du Congo [RDC]). Ils permettent notamment de contribuer de différentes manières aux objectifs de développement d'un pays, comme, dans la mesure du possible, aux objectifs de secteurs essentiels à la REDD+ (c.-à-d. les facteurs). D'autres types d'objectifs supplémentaires incluent par exemple :

- Mobiliser des ressources financières supplémentaires aux niveaux national et international ;
- Détailler la façon dont le pays prévoit de réaliser sa contribution déterminée au niveau national (CDN) au secteur UTCATF (voir la section « **État des lieux et alignement sur les objectifs et priorités de développement national** » ci-dessous) ;
- Améliorer la cohérence des politiques et la coordination intersectorielle, en rationalisant l'utilisation des ressources et en simplifiant la mise en œuvre des politiques (p. ex. en RDC, au Brésil, en Équateur ou au Mexique) ;
- Renforcer la résilience du développement et des entreprises ; ouvrir de nouveaux marchés ou les conserver à long terme (p. ex. en Côte d'Ivoire) ;
- Valoriser les efforts passés et actuels déployés à l'égard des forêts (p. ex. au Brésil ou au Costa Rica) ; ou
- Engager ou réengager un dialogue multipartite constructif (p. ex. en RDC, en Birmanie ou au Viet Nam).

Il est important d'intégrer ces objectifs pour renforcer la stratégie SN/PdA et gagner l'adhésion des différents secteurs et acteurs indispensables à sa mise en œuvre. Les pays devraient très tôt entamer leur réflexion en tenant compte de ces objectifs, tout en développant progressivement de nouvelles opportunités, car cela aura une incidence sur la nature et le contenu des documents stratégiques tout comme sur le processus de conception lui-même.

## Les SN/PdA dans le cadre de la CCNUCC

Comme abordé dans le module **Comprendre la REDD+ et la CCNUCC**, les SN/PdA est l'un des quatre éléments de conception qui ont été convenus à l'échelle internationale comme prérequis pour mettre en œuvre la REDD+ et accéder à des paiements axés sur les résultats (PAR) (décision 1/CP.16, paragraphe 71 a), conformément aux décisions 12/CP.17 et 11/CP.19<sup>3</sup>. La figure 1 présente ces quatre éléments.

1 Conservation, renforcement et gestion durable des stocks de carbone forestier

2 Ateliers d'apprentissage et d'échange régional de connaissances Sud-Sud en Équateur (août 2014) pour l'Amérique latine et les Caraïbes et au Kenya (octobre 2014) pour l'Afrique. Séance de partage d'informations et de connaissances sur les SN/PdA en Tanzanie (novembre 2014). Les rapports et les présentations de la réunion d'Arusha sont disponibles [ici](#) et [là](#).

3 La CCNUCC a rassemblé l'intégralité des textes des décisions de la COP en rapport avec la REDD+ dans le « [Decision booklet REDD+](#) » (CCNUCC, 2014).

Figure 1 Éléments de conception de la préparation en vue de la mise en œuvre de la REDD+



Source : Programme ONU-REDD

La CCNUCC n'a fourni aucune règle détaillée concernant la teneur d'une SN/d'un PdA ni aucun modèle à suivre. Contrairement aux niveaux (d'émission) de référence pour les forêts (NERF/NRF), aucune évaluation technique n'est requise et il n'existe aucun type de validation par la CCNUCC. Le Cadre de Varsovie pour la REDD+ (qui comporte sept décisions clés prises lors de la 19<sup>e</sup> Conférence des Parties de la CCNUCC [COP19] en 2013) rappelle uniquement la nécessité d'élaborer une SN/un PdA pour la REDD+ et demande aux pays de publier un lien vers leur SN/PdA sur le pôle d'information de la plate-forme en ligne REDD+ afin de pouvoir bénéficier des PAR (décision 9/CP.19).

Néanmoins, le paragraphe 72 de la décision 1/CP.16 indique que lorsqu'elles élaborent (phase 1) et mettent en œuvre (phases 2 et 3) leur SN/PdA, les Parties doivent prendre en considération, entre autres choses :

- les FDDF ;
- les problèmes fonciers ;
- les questions de gouvernance des forêts ;
- le souci d'égalité entre les hommes et les femmes ;
- les garanties REDD+ ;
- la participation pleine et entière des parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des communautés locales.

En outre, le paragraphe 1 de l'annexe 1 de la décision 1/CP.16 donne une orientation générale pour la mise en œuvre d'activités REDD+, qu'il convient de garder à l'esprit lors de l'élaboration

d'une SN/d'un PdA :

Selon cette décision, les activités REDD+ doivent :

- contribuer à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) ;
- suivre une démarche impulsée par les pays ;
- être conformes à l'objectif de l'intégrité environnementale et tenir compte des multiples fonctions des forêts et d'autres écosystèmes ;
- concorder avec les priorités et objectifs de développement nationaux et la situation et les capacités des pays et respecter la souveraineté de ceux-ci ;
- cadrer avec les besoins et objectifs nationaux de développement durable ;
- être mises en œuvre dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté, tout en apportant des solutions aux changements climatiques ;
- cadrer avec les besoins d'adaptation du pays ;
- compter sur un appui financier et technologique adéquat et prévisible, y compris un appui au renforcement des capacités ;
- être axées sur les résultats ;
- favoriser une gestion durable des forêts.

### Le « parcours » général vers la planification nationale de la REDD+

La CCNUCC accorde aux pays une grande souplesse dans la conception des SN/PdA ainsi que dans la rédaction du texte lui-même, pour autant que les principes généraux prévus dans la section précédente soient suivis. Cela permet à chaque pays de déterminer un parcours optimal en vue de la REDD+ en prenant en compte ses propres circonstances nationales. De même, le texte des SN/PdA peut prendre différentes formes.

Certains pays ont développé une « stratégie » REDD+ (p. ex. le Brésil, la RDC ou l'Indonésie) tandis que d'autres ont élaboré un « plan d'action » (p. ex. l'Équateur). Les plans sont souvent plus détaillés et à vocation plus opérationnelle que les stratégies : ils peuvent inclure un budget, des objectifs quantifiables et les grandes lignes des programmes. Les stratégies peuvent être des cadres proposant une vision et une orientation générale à long terme. Cela varie largement dans la pratique, car la terminologie utilisée peut refléter des facteurs tels que les préférences ou



### POINT DE RÉFLEXION

À votre avis, pourquoi les décisions de la CCNUCC présentent-elles une série de principes et une orientation générale concernant les SN/PdA plutôt que de fournir des règles « détaillées » ?

les contraintes institutionnelles, tout autant que les progrès réalisés dans la planification des investissements dans la REDD+. La « stratégie » du Chili, par exemple, est plus détaillée que le « programme d'actions » du Viet Nam dans la mesure où le cadre politique du Viet Nam restreint à la fois la terminologie et le modèle des documents stratégiques.

Une SN ou un PdA peut être i) spécifique à la REDD+ (p. ex. au Brésil, en RDC ou au Mexique), ou ii) intégré dans un cadre plus vaste relatif au climat et/ou à l'économie verte. Selon ce qui favorisera l'adhésion des parties prenantes, les SN/PdA ne doivent pas nécessairement porter la mention « REDD+ ». Le Chili et le Pérou ont, par exemple, lancé respectivement une « stratégie nationale sur le changement climatique et les ressources végétales » et une « stratégie nationale sur les forêts et le changement climatique ». Chacun de ces documents constitue une stratégie REDD+, sans s'y limiter, afin de répondre à des objectifs plus larges.

Sur la base d'un document cadre principal (que ce soit une SN ou un PdA), certains pays ont choisi de poursuivre leur processus de planification REDD+ dans un document plus détaillé, qui cible avant tout les premières années de mise en œuvre. Ce document peut porter différentes appellations : « plan d'action » (Brésil), « plan d'investissement » (RDC) ou « cadre d'investissement » (Côte d'Ivoire). Un tel document peut couvrir l'ensemble du pays (comme c'est le cas pour la RDC ou la Côte d'Ivoire) ou se concentrer sur des zones infranationales spécifiques. Dans le cas de la RDC ou de la Côte d'Ivoire, ce document opérationnel vise à fournir un large cadre pour la coordination et l'harmonisation des investissements liés aux objectifs REDD+ (provenant strictement de sources REDD+ ou en rapport avec la REDD+), tout en ciblant plus spécifiquement une source de financement souhaitée (voir l'encadré 1).

D'autres pays (p. ex. le Chili), qui s'appuient sur une profusion de données existantes et un processus de préparation solide, ont décidé d'élaborer des documents pouvant inclure un calendrier détaillé avec des cibles annuelles précises et des priorités géographiques, ainsi qu'un budget pour chaque mesure faisant mention des contributions sécurisées et des lacunes. Ces documents constituent une base solide pour soumettre une proposition de financement auprès du Fonds vert pour le climat (FVC).

Le « parcours » général adéquat pour la planification de la REDD+ et le niveau de détail des SN/PdA dépendront largement :

- **du contexte national**, tel que le niveau de décentralisation et l'approche globale adoptée pour la planification de la REDD+ aux niveaux national et infranational, du recours au financement international pour la mise en œuvre, des antécédents en matière de réduction de la déforestation et de mise en œuvre des politiques, de la « maturité » de la planification stratégique pour la mise en œuvre de REDD+, etc. ;
- **des objectifs des SN/PdA** (qui ne sont pas forcément explicites), tels que la simple conformité aux exigences de la CCNUCC, le développement d'un outil pour la communication nationale ou internationale et/ou un outil de collecte de fonds.

C'est ainsi que le processus de conception des SN/PdA peut être organisé de différentes manières au sein du processus de préparation à la REDD+, ainsi qu'en relation avec d'autres processus de planification.

### Encadré 1 Différents « parcours » vers la planification de la REDD+, exemples du Brésil et de la RDC

Les résultats remarquables en matière de réduction de la déforestation obtenus par le Brésil reposent sur un ensemble de politiques et de réglementations nationales et infranationales, parmi lesquels deux plans d'action détaillés axés sur les biomes : i) le PdA pour la prévention et le contrôle de la déforestation, lancé en 2004 et qui en est à présent dans sa troisième phase, s'attache au biome amazonien (49 % du territoire national) où se trouve la majorité des forêts – et par conséquent des émissions forestières, et ii) le PdA pour le biome du Cerrado, lancé en 2010 et qui en est dans sa deuxième phase. Ces programmes ont été élaborés avant même que la CCNUCC s'entende sur les dispositions fondamentales de la REDD+. En 2015, le Brésil a intégré sa vision et sa série de politiques et mesures (P&M) dans une SN unique pour la REDD+. Comme le souligne cette stratégie : « *le grand défi pour le gouvernement brésilien est de coordonner les différentes politiques publiques, les programmes fédéraux et régionaux et les projets des organismes publics et privés qui contribuent à l'atténuation des émissions dans le secteur du changement d'affectation des terres et de la foresterie, afin de respecter les engagements pris par le pays* ». Ainsi, un des objectifs explicites du Brésil est d'améliorer la coordination et de favoriser les synergies entre les politiques, les interventions et les acteurs, et d'avoir accès aux PAR.

Dans le cas de la RDC, la « stratégie-cadre nationale REDD+ » a marqué une étape importante dans la préparation du pays à la REDD+. Elle avait pour objectifs de susciter un élan politique national et à l'étranger, maintenir et renforcer la mobilisation des dirigeants politiques et des parties prenantes (ministères concernés, société civile, etc.) tout en ouvrant un espace de dialogue avec la communauté internationale. À ce titre, elle contenait un grand nombre d'informations étayant la vision de la RDC et le bien-fondé d'un soutien financier. La SN a été suivie d'un « plan d'investissement national REDD+ » plus opérationnel, assorti d'un budget, d'un cadre de résultats et des grandes lignes des P&M pour la période 2015 à 2020. Ce plan est envisagé comme un outil de coordination à grande échelle : bien qu'il s'attache à obtenir un engagement de financement auprès d'une initiative multilatérale spécifique (Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale – CAFI), il cherche à mobiliser dans un second temps d'autres sources de financement international de la REDD+ comme le FVC, mais aussi à aligner les sources conventionnelles de financement (p. ex. l'ODA) sur les objectifs de la REDD+.

## Le processus de conception des SN/PdA : une occasion à saisir

La forme que prend une SN/un PdA ainsi que la façon dont sa conception est organisée auront une forte influence sur l'intégration ou non des forêts au cadre de développement d'un pays et sur l'étendue de cette intégration, ainsi que sur l'élaboration des activités REDD+ sur le terrain. Il convient donc d'étudier avec soin la forme et la conception.

Tout en étant conformes à l'orientation de la CCNUCC, les documents de SN/PdA représentent aussi l'occasion pour les parties prenantes nationales et internationales d'évaluer la vision nationale REDD+ d'un pays, ainsi que les approches, actions, outils et processus qu'il propose en vue d'obtenir des résultats escomptés.

Un document de SN/PdA fiable, élaboré au moyen d'un processus de conception de qualité est l'occasion de :

- gagner la confiance et renforcer l'adhésion de la communauté internationale, ainsi que des parties prenantes nationales, en démontrant qu'il répond à leurs préoccupations et pourra contribuer à réaliser leurs objectifs ;
- rendre la REDD+ plus concrète aux yeux de toutes les parties prenantes en l'associant aux objectifs politiques et aux interventions déjà en place ;
- donner confiance dans la capacité d'un pays à fournir des résultats à l'appui de la REDD+ et à bénéficier de paiements axés sur les résultats (PAR) ;
- gagner le soutien financier de la communauté internationale pour la mise en œuvre de la REDD+ ;
- mettre en évidence les efforts financiers et les actions politiques du pays et démontrer l'intérêt de continuer à les soutenir ;
- renforcer le processus de préparation en rassemblant plusieurs filières de travail.

Comme il a été indiqué précédemment, aucun critère n'a été explicitement établi pour évaluer la qualité d'une SN/d'un PdA et la CCNUCC ne prévoit aucun mécanisme d'examen technique pour le faire. Toutefois, l'accès à un financement international pour la mise en œuvre de la REDD+ – qu'il provienne de sources bilatérales (p. ex. de la Norvège) ou multilatérales (p. ex. du FVC, du Fonds Carbone du FCPF ou du Programme d'investissement pour la forêt des Fonds d'investissement pour le climat) – demandera que les SN/PdA et les plans ou propositions d'investissement associés soient fiables. Voici quelques éléments qui ont été déterminants pour certains donateurs et régimes de financement multilatéraux :

- Reposer sur des preuves ;
- S'atteler aux principaux FDDF, ainsi qu'à leurs causes sous-jacentes (facteurs indirects) et aux obstacles potentiels aux activités « plus » de la REDD+ ;
- Présenter une vision stratégique à la fois plausible et ambitieuse pour la REDD+, avec des politiques et des mesures ayant un pouvoir de transformation ;
- Démontrer l'engagement du pays, notamment par le biais de i) cibles et d'engagements qualitatifs et quantitatifs spécifiques (p. ex. le pourcentage de couverture forestière naturelle préservée ou régénérée, des chaînes d'approvisionnement sans déforestation pour l'agriculture) et ii) des contributions financières nationales ;
- Bénéficier d'un appui politique de haut niveau ;
- Développer des mécanismes de dialogue, de coordination et de coopération multisectoriels ;
- Garantir des processus de conception et de mise en œuvre transparents et participatifs ;
- Mettre en place des garanties sociales et environnementales ; et
- Énoncer clairement de quelle manière dont les SN/PdA se distinguent du « statu quo ».

Cela est particulièrement important car de nombreux pays vont probablement devoir faire appel à un financement public international (p. ex. le FVC) afin de i) compléter et développer leurs propres efforts nationaux visant à mettre en œuvre des P&M pour obtenir des résultats REDD+ ; et ii) mieux faire connaître et renforcer le programme REDD+ au sein de leurs frontières.

Les processus et les conditions requises pour obtenir un financement national seront probablement différents de ceux du FVC et des autres organismes internationaux de financement. Toutefois, dans les deux cas de figure, un dossier solide devra être constitué (voir le module **Financement de la REDD+**, ainsi que la section « *Approche en matière de financement* » du présent module).

## Cartographie et alignement sur les objectifs et priorités de développement national

Les critères cités ci-dessus rappellent qu'il est important de faire en sorte que le processus de conception, tout comme le contenu du document, permette d'instaurer progressivement le large soutien nécessaire pour passer à l'action. Cela implique que la REDD+ (ainsi que les SN/PdA) soit conçue non pas comme un objectif à part entière, indépendant des autres objectifs politiques, mais plutôt comme l'occasion de réaliser lesdits objectifs d'une manière différente, tout en tenant compte des forêts.

Il s'agit pour commencer d'intégrer la SN/PdA aux principaux objectifs de développement du pays et aux



### POINT DE RÉFLEXION

Que sont les P&M ayant un pouvoir de transformation ?

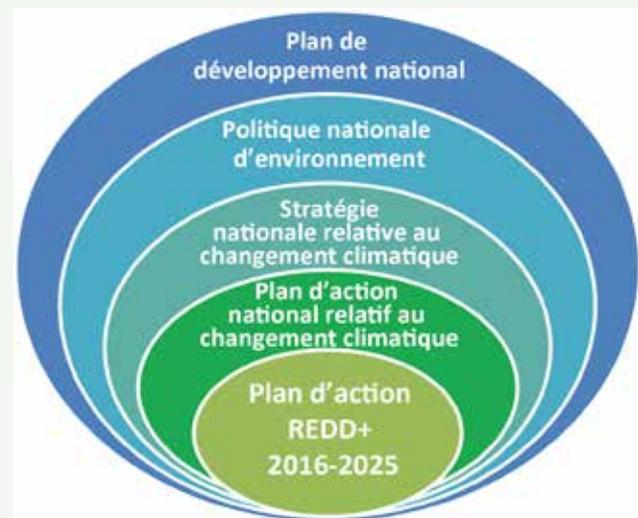
documents stratégiques associés. Ces derniers peuvent prendre la forme d'un document de vision nationale, de plans de développement nationaux/infranationaux à moyen terme ou de stratégies sectorielles. Les documents peuvent aussi inclure un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) national, une stratégie de croissance durable ou verte, ainsi qu'une stratégie sur le changement climatique. Les équipes REDD+ doivent par conséquent cartographier et soigneusement examiner le cadre stratégique national (et infranational). L'influence réelle de chacun de ces documents stratégiques sur le cadre de développement du pays (en matière de planification ou de budgétisation) devra également être analysée. Certains pays ont aussi choisi d'intégrer leurs objectifs stratégiques à l'appui de la REDD+ dans leur cadre juridique (voir l'étude de cas dans l'encadré 2 ci-dessous).

La pertinence de ces documents stratégiques pour les objectifs REDD+, qu'elle soit réelle ou non, doit être analysée afin d'identifier les points de tension et les possibilités de créer des synergies. Les pays peuvent aussi juger utile de dresser un état des lieux du i) cadre institutionnel (ministères concernés et organismes publics intersectoriels), ii) des mécanismes de gouvernance aux niveaux national et infranational, et iii) des secteurs et des organismes concernés par la mise en œuvre de la REDD+ (voir aussi le module **Engagement des parties prenantes à la REDD+**). Dans la mesure où les processus de planification nationale et infranationale sont cycliques, les équipes REDD+ peuvent aussi vouloir vérifier la date de révision prévue des principaux documents stratégiques, en formulant leurs arguments et leurs contributions à l'avance afin de pouvoir participer à ces processus et y intégrer les objectifs appropriés, le moment venu (voir la section « **Définir une vision REDD+ et considérations stratégiques connexes** » du présent module).

### Encadré 2 Les SN/PdA REDD+ intégrés dans le cadre plus large du développement et du cadre juridique

Une nouvelle constitution est entrée en vigueur en 2008 en Équateur. Introduisant le concept de « bien vivre » (*buen vivir*) dans ses principes directeurs, avec des volets concernant les forêts, les écosystèmes, les services environnementaux, les droits de la nature, ceux des peuples autochtones, la participation, et l'intégration de la question de l'égalité des hommes et des femmes dans les politiques publiques, cette constitution est reconnue comme étant sans précédent en matière de droits sociaux et environnementaux. Elle a conduit à faire de la durabilité environnementale un axe essentiel du modèle de développement du pays, en l'incluant dans ses principaux plans et stratégies, parmi lesquels le Plan de développement national et la Stratégie nationale pour le changement des systèmes de production (*matrice productiva*). En 2009, la politique environnementale nationale a été instaurée. L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ont été élevées au rang de politiques d'État. La Stratégie nationale relative au changement climatique (2012) oriente la mise en œuvre de mesures pour réduire les émissions de GES, créer des conditions favorables à leur adoption dans les secteurs prioritaires et favorise le captage et le stockage du carbone. Le plan d'action national pour la REDD+, qui relève de la stratégie relative au changement climatique, permettra de i) préciser les processus de transition en faveur d'un équilibre entre la durabilité environnementale, la réduction des émissions de GES et la réalisation des

Figure 2 Articulation du pa REDD+ de l'équateur avec d'autres documents stratégiques



objectifs de développement, et de ii) intégrer le secteur forestier comme une alternative à la diversification des économies rurales. Ce plan d'action est conçu comme une opportunité concrète de contribuer directement aux quatre axes stratégiques du Plan de développement national pour la période 2013-2017, qui comprend la transformation des systèmes de production et des secteurs stratégiques. Il contribuera également à mettre en œuvre la stratégie territoriale nationale et la stratégie nationale pour bien vivre en milieu rural (voir la figure 2).

Figure 3 Le paysage juridique et politique de la stratégie nationale REDD+ au Mexique



Source : Programme ONU-REDD (d'après ENAREDD Mexique)

Au Mexique, la Loi générale sur le changement climatique est un outil à long terme qui établit un cadre en faveur de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, y compris dans le secteur forestier. La loi définit des objectifs, notamment une réduction des émissions de 30 % d'ici à 2020 par rapport aux données de référence, assujettie au soutien des pays développés, et une réduction de 50 % d'ici à 2050 par rapport aux niveaux d'émissions de 2000. Elle charge également la Commission forestière nationale de « concevoir des stratégies, des politiques, des mesures et des actions en vue de parvenir à un taux de perte de zéro pour cent du carbone dans les écosystèmes naturels, pour leur intégration dans les instruments de planification de la politique forestière en faveur d'un développement durable, en prenant en compte le développement durable et la foresterie communautaire ». S'inscrivant dans ce schéma, la stratégie nationale REDD+ (en rouge dans la figure 3) tient son mandat à la fois de la stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC) et du programme sectoriel pour l'environnement. Le SNCC insiste sur l'importance des forêts comme réservoirs de carbone dans son axe stratégique :

« promouvoir de meilleures pratiques agricoles et forestières pour renforcer et préserver les puits naturels de carbone ».

Outre ce cadre de développement national stratégique fondateur, le processus REDD+ devrait autant que possible s'appuyer sur la dynamique mondiale susceptible d'influencer le programme de développement national, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Adopté par l'ensemble des 193 pays membres des Nations Unies en

septembre 2015, il repose sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) présentés à la figure 4, qui s'inspirent des précédents objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et cherchent à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et à répondre au besoin d'un développement équitable et durable pour tous.

Figure 4 Les 17 objectifs de développement durable (ODD)



La plupart des ODD concernent directement ou indirectement la REDD+. L'intégration des ODD au sein du cadre stratégique national représente une occasion importante d'y associer également les objectifs REDD+ (qui ne doivent pas nécessairement porter la mention REDD+). Plusieurs des étapes, des enseignements tirés et des recommandations formulées dans le présent module concernent directement les processus de conception des ODD et de la REDD+ (voir l'encadré 3 pour des suggestions de lecture).

Les gouvernements du monde entier, prenant peu à peu conscience que le changement climatique menace leurs avancées socio-économiques, lui accordent une place de plus en plus importante dans leurs documents stratégiques, en essayant de parvenir à un équilibre entre des objectifs de développement à court terme et une résilience à plus long terme. Cette situation et les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) qui s'y rapportent, représentent une opportunité supplémentaire d'intégrer les objectifs REDD+ aux stratégies nationales.

### Encadré 3 Ressources pour intégrer la REDD+ dans un cadre de développement stratégique national

PNUD (2016) : [Getting Ready to Implement the 2030 Agenda, SDGs Learning, Training and Practice 2016](#)

PNUD, WRI (2015) : [Designing and Preparing Intended Nationally Determined Contributions](#)

PNUD, PNUE (2015) : [Mainstreaming Environment and Climate for Poverty Reduction and Sustainable Development: A Handbook to Strengthen Planning and Budgeting Processes](#)

En amont de la COP21 qui s'est tenue à Paris en 2015, la CCNUCC a appelé toutes les Parties à présenter publiquement les mesures de lutte contre le changement climatique qu'elles avaient l'intention de mettre en place après 2020 dans le cadre de l'Accord de Paris, conclu au terme de la Conférence. Ces contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), désormais converties en contributions déterminées au niveau national (CDN) incluent généralement :

- les contributions des principaux secteurs aux émissions nationales de GES,

- les objectifs généraux de réduction des émissions à l'échelle nationale, volontaires ou assujetties aux contributions financières internationales,
- les mesures prises ou à prendre pour y parvenir, ainsi que pour s'adapter aux effets du changement climatique,
- le type de soutien que peut nécessiter (ou proposer) le pays pour lutter contre le changement climatique.

Dans de nombreux pays REDD+, le secteur UTCATF (et le changement de la couverture forestière en son sein) est une source majeure d'émissions. Par conséquent, l'Accord de Paris est pour eux l'occasion de s'interroger sur la façon dont les forêts peuvent contribuer à atteindre leurs objectifs en matière de réduction des émissions. Les pays peuvent ne pas vouloir mentionner la REDD+ per se dans leurs CDN, mais ils peuvent toutefois s'assurer que les forêts et les objectifs concernés (réduction des émissions, résultats des politiques) figurent de façon cohérente dans les CDN, tout comme dans les SN et PdA.

### Developper des arguments en faveur de la REDD+

Les arguments en faveur des forêts et de la REDD+ devront être développés au regard de chaque secteur et partie prenante les plus importants, en tenant compte de leurs objectifs spécifiques, souvent différents et parfois même contradictoires. Voici quelques exemples d'arguments :

- le rôle des forêts au-delà du stockage de carbone (p. ex. réduction de la vulnérabilité face aux risques naturels tels que les glissements de terrain et les inondations, régulation du régime pluviométrique nécessaire à l'agriculture, contrôle de l'érosion des sols préjudiciable à l'agriculture et à la production d'énergie hydroélectrique, soutien aux moyens de subsistance),
- les avantages de la participation à la REDD+ (p. ex. visibilité politique à l'international, image de l'entreprise, accès au financement international), et
- les opportunités indirectes (p. ex. le développement d'outils innovants, élan politique en faveur d'une meilleure coordination intersectorielle et d'un dialogue multipartite).

C'est à travers la mise en commun de ces intérêts, qu'ils soient directement liés à la REDD+ ou non, de la part d'autant d'acteurs que possible au sein du gouvernement, du secteur privé et de la société civile, qu'un mouvement de masse peut naître. Ces acteurs peuvent ensuite promouvoir ces objectifs

auprès d'autres acteurs, en utilisant des mesures incitatives ou des mécanismes réglementaires. Les raisons d'une participation à la REDD+, et par conséquent les arguments à développer, seront sans doute très différentes selon les acteurs impliqués, et très variables d'un pays à l'autre.

Comme il est indiqué à la figure 5 ci-dessous, certains des points d'entrée à partir desquels les arguments peuvent être développés sont peut-être déjà inscrits dans le cadre de développement stratégique du pays, alors que d'autres devront être développés par le biais d'un

dialogue politique. Par exemple, le programme de la REDD+ peut mettre à profit les objectifs du secteur agricole aux fins d'intensification, tout en s'appuyant sur d'autres programmes et d'autres partenaires pour renforcer la planification de l'affectation des terres avec le ministère de la Planification, et se servir du processus REDD+ pour modifier les conditions d'accès des exploitants agricoles aux lignes de crédit qui intègrent la conformité aux garanties relatives aux forêts : tout ceci contribue à l'objectif global du développement socio-économique et agricole national.

Figure 5 Exemples de points d'entrée possibles pour la REDD+ en fonction des divers acteurs et parties prenantes

Acteur	Gouvernement	Secteur privé	Communautés	Société civile
<b>Secteur</b>				
<b>Agriculture</b>	Objectifs d'intensification de l'agriculture Soutien à la certification Accès à des marchés (à plus forte valeur)	Accès à des marchés (à plus forte valeur) Image de l'entreprise Conformité aux normes de l'industrie en matière de durabilité (Accès au crédit : P&M)	Accès à des marchés (à plus forte valeur) Accès à des mesures incitatives (financière ou non)	Normes sociales et environnementales, avec des moyens de subsistances intacts ou améliorés pour les communautés
<b>Planification</b>	Utilisation plus efficace des ressources Réduction des conflits entre les secteurs grâce à une meilleure coordination	Réduction des conflits avec les autres secteurs ou les communautés	Réduction des conflits au sein de la communauté	Réduction des conflits au sein de la communauté

Source : Programme ONU-REDD

## Enseignements tirés importants

Si le processus d'élaboration d'une SN/d'un PdA dépend largement des circonstances nationales, les principaux enseignements suivants ont jusqu'ici été tirés de l'expérience des pays :

- **Élaborer une SN/un PdDA REDD+ implique à la fois un processus et un produit.** En particulier, mettre l'accent sur la consultation inclusive et équitable et la participation des parties prenantes concernées assurera une base de soutien plus solide et plus large pour la stratégie et facilitera sa validation, puis sa mise en œuvre. Par exemple, le Costa Rica a réalisé plus de 150 réunions informatives et de consultation lors de la conception de sa SN/son PdA.
- **Les SN/PdA ne doivent pas être considérés comme des documents séparés.** Ils doivent être élaborés et mis en œuvre dans le contexte d'un processus national de planification du développement et en phase avec d'autres efforts nationaux et internationaux (p. ex. les ODD, les CDN, les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité). L'intégration minutieuse avec d'autres documents stratégiques et des objectifs sectoriels et intersectoriels, est un élément clé de réussite. Par exemple, le Chili établit des liens étroits entre sa SN/son PdA et la résilience face au changement climatique, la désertification et la dégradation des sols.
- **Le processus de conception de la SN/du PdA doit être planifié tôt durant la phase de préparation à la REDD+** plutôt que d'être envisagé comme le simple produit résultant de cette phase. Il peut être difficile d'établir la séquence des différents axes de travail (p. ex. travail analytique, consultations), mais cela est essentiel pour assurer l'efficacité du processus de conception de la SN/du PdA (et de la préparation globale).
- **Les choix stratégiques portant sur chacun des quatre éléments de conception de la REDD+ (SN/PdA, NERF/NRF, SNSF, SIS) peuvent avoir des conséquences de taille sur les autres** (voir la section « *Mettre la portée, l'échelle et les facteurs prioritaires en perspective* »). Il est donc primordial d'assurer une communication régulière et des

boucles de rétroaction durant le développement et la mise en œuvre de ces éléments de conception afin de renforcer l'efficacité du processus de préparation. Le document de SN/PdA constitue l'occasion de renforcer les liens entre ces éléments de conception et de démontrer l'homogénéité de l'approche du pays quant à la REDD+, ainsi que sa capacité à obtenir des résultats.

- **La conception d'une SN/d'un PdA est un processus itératif constitué de plusieurs étapes**, car il s'agit de documents évolutifs qui continuent d'être développés et améliorés. Ainsi, une stratégie peut initialement aborder uniquement les activités REDD+ les plus importantes et/ou les FDDF tout en planifiant des améliorations ultérieures selon une approche pragmatique et en s'adaptant à un contexte dynamique. Le Brésil a par exemple décidé de commencer à s'atteler uniquement à la déforestation de la région de l'Amazonie tout en se préparant à inclure la dégradation des forêts et l'expansion du biome du Cerrado.

## Un flux logique

Même si la CCNUCC ne fournit ni modèle ni recommandation sur la structure des SN/PdA, de nombreux pays ont formulé leur SN/PdA autour des questions générales : « pourquoi », « quoi » et « comment » :

- **« Pourquoi » (ou « dans quel but ») ?** Quel est le contexte global du pays, y compris son cadre de développement stratégique ? Quelle est son incidence positive ou négative sur la REDD+ ? Quelle est la situation des forêts (c.-à-d. les stocks et flux de carbone, les FDDF et les obstacles aux activités « plus », les tendances des changements dans l'utilisation des terres et les pertes de carbone) ? Dans cette perspective, quelle vision définir pour la REDD+ et quelle est sa contribution aux objectifs nationaux ? Ou plus simplement, qu'est-ce que la REDD+ peut faire pour le pays ?
- **« Quoi » ?** Quelles sont les P&M et approches envisagées pour réaliser la vision de la REDD+ et obtenir des résultats ? Comment s'appuient-elles sur les politiques et interventions existantes ? En quoi ont-elles un pouvoir de transformation ?
- **« Comment » ?** Comment la SN ou le PA seront-ils mis en œuvre et les résultats garantis ? Quels sont les dispositifs juridiques, institutionnels et financiers, ainsi que les outils requis pour mettre en œuvre, gérer et contrôler efficacement la REDD+ ?

Les mêmes questions sous-jacentes peuvent guider le processus de conception de la SN/du PdA, comme illustré dans la figure 6 ci-dessous. Le processus adopté, notamment son ordonnancement, dépendra considérablement des circonstances spécifiques du pays (p. ex. les données pertinentes, les stratégies et politiques ou les processus de planification et la capacité en place).

Figure 6 Comparaison de la structure des SN/PdA de l'Équateur et du Chili

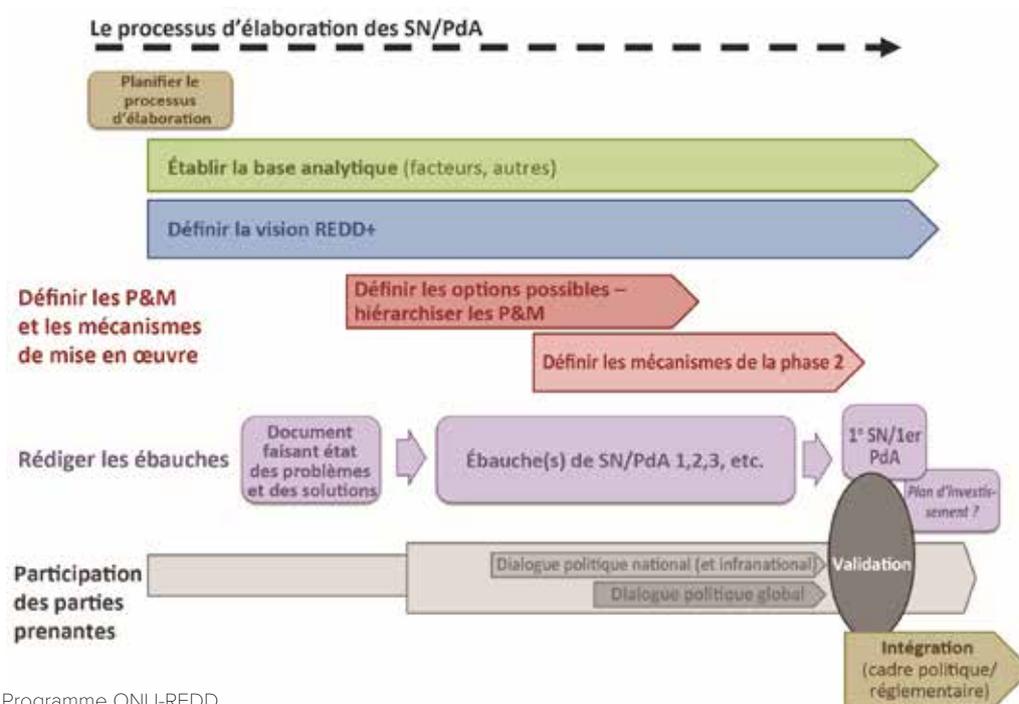


## ÉLABORER DES SN/PdA

Bien que le processus d'élaboration des SN/PdA dépende considérablement des circonstances nationales, il peut être décomposé en plusieurs éléments clés (figure 7). Ces éléments ne sont pas entièrement séquentiels et bon nombre d'entre eux doivent être menés en parallèle, avec des interactions et des boucles de rétroaction régulières :

- Planifier le processus de conception des SN/PdA
- Établir la base analytique
- Définir une vision REDD+
- Analyser les options possibles et définir les P&M
- Définir des mécanismes de mise en œuvre (financiers, juridiques et institutionnels)
- Élaborer des SN/PdA
- Les faire valider par les responsables politiques et les parties prenantes
- Intégrer les SN/PdA dans le cadre politique/réglementaire

Figure 7 Éléments clés de l'élaboration des SN/PdA



Source : Programme ONU-REDD

Planification

Base analytique

Vision REDD+

P&amp;M

Mécanismes de la phase 2

Rédaction

Validation

Intégration

### Planifier le processus de conception des SN/PdA

Il peut être utile aux pays d'élaborer une feuille de route globale présentant le processus de conception de la SN/du PdA, qu'ils puissent partager et discuter avec les parties prenantes. Cela peut contribuer à :

- clarifier l'ordonnancement des apports techniques, décisions stratégiques, processus de consultation et de validation, ainsi que des étapes du processus d'élaboration ;
- définir les rôles et les responsabilités des différentes institutions et partenaires impliqués ;
- identifier les besoins budgétaires ; et
- structurer le processus de développement et de consultation (p. ex. plateformes, petits groupes de travail technique, grands ateliers, listes de diffusion, etc.).

Déterminer un calendrier adéquat et des boucles de rétroaction pour les différents éléments du processus de préparation, lorsque cela est nécessaire et possible, est également essentiel à l'efficacité générale du processus.

Cette feuille de route générale peut être complétée par des documents plus spécifiques, notamment :

- une feuille de route relative à la collecte et l'analyse des données contribuant aux différentes étapes du processus de conception de la SN/du PdA ;
- une stratégie et une feuille de route concernant la participation des parties prenantes intégrant spécifiquement des aspects relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes ;
- un plan de renforcement des capacités.

Les pays doivent aussi songer dès que possible à l'adoption du statut juridique proposé de la SN/du PdA et son « ancrage » (p. ex. au sein d'un programme plus vaste sur le changement climatique, une stratégie relative à l'économie verte ou un plan de développement global), ainsi qu'aux étapes à suivre à cet égard. Il peut aussi s'avérer utile de tenir compte des cycles de planification des principaux documents stratégiques nationaux et infranationaux (voir la section précédente « **Développer des arguments en faveur de la REDD+** »). Enfin, il peut également être utile de clarifier si la SN ou le PdA seront affinés et mis en œuvre par l'intermédiaire d'un plan d'investissement spécialement consacré à la REDD+, ou directement dans le cadre de programmes et de projets au niveau national ou infranational (voir la section « **Le « parcours » général vers la planification nationale de la REDD+** »).

Planification

Base analytique

Vision REDD+

P&amp;M

Mécanismes de la phase 2

Rédaction

Validation

Intégration

### Établir la base analytique (figure 3)

Il s'agit souvent d'un processus itératif qui se déroule tout au long de l'élaboration et des révisions des SN/PdA, durant lequel des études sont réalisées et affinées et la capacité technique est renforcée. Des données reposant sur des preuves, qui sont rassemblées avec les contributions de différents secteurs et parties prenantes, seront nécessaires pour permettre la prise de décisions informées et la conception de politiques et assurer la validité et l'appropriation des SN/PdA. Les pays doivent de préférence commencer avec les informations existantes tout en améliorant la base de connaissances plutôt que d'attendre que les meilleures données soient disponibles. Selon le contexte national et les décisions prises, les analyses et les outils applicables peuvent varier considérablement. Une feuille de route du travail analytique permet de s'assurer que les informations sont disponibles en temps voulu, en tenant compte de la capacité financière et technique.

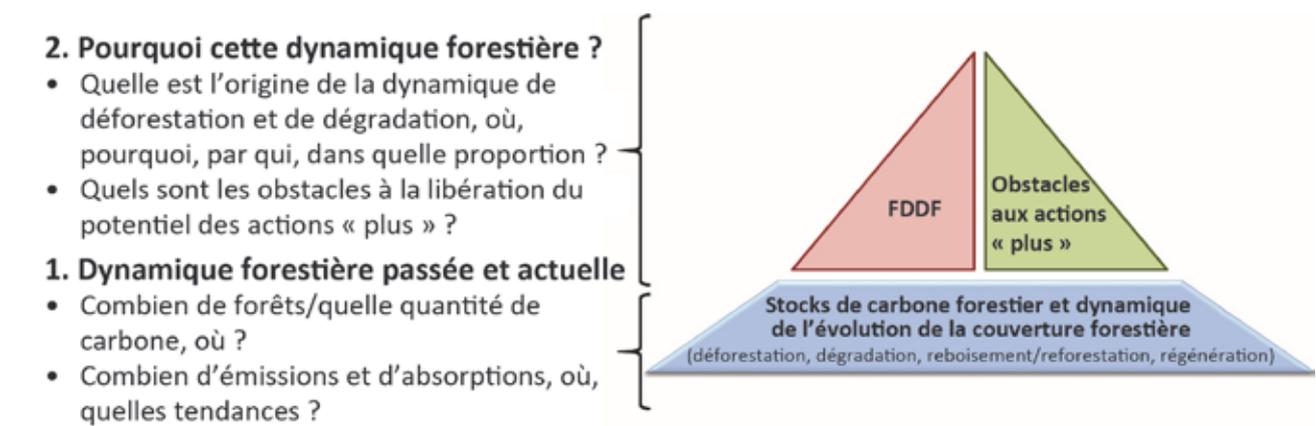
Le point de départ pour le processus de conception de la stratégie est un consensus général entre les parties prenantes sur les principaux facteurs et les obstacles (généralement connus, mais pas nécessairement pris en compte et/ou identifiés d'un commun accord). Que ce consensus soit établi dès le départ par le biais d'une analyse documentaire des principaux facteurs directs ou indirects à l'échelle nationale, ou qu'il sollicite un dialogue et des consultations, il peut être utile

aux pays d'envisager leur analyse des facteurs comme faisant partie d'un cadre analytique plus vaste établissant les bases essentielles à des processus de conception de SN/PdA solides (voir la figure 8 ci-après). Il est utile d'établir des liens entre les analyses de :

- l'utilisation des terres et le changement d'affectation des terres, le carbone forestier et la dynamique de la couverture forestière (déforestation, dégradation, boisement/reboisement et régénération) ; et
- les FDDF passés, actuels et futurs, ainsi que les obstacles aux activités « plus », qui expliquent cette dynamique.

Cela permettra d'obtenir des informations essentielles sur le potentiel des différentes activités REDD+, les priorités géographiques, les tendances, les points d'entrée potentiels pour les P&M REDD+, etc. Suite à une évaluation générale menée à l'échelle nationale, il est probable que l'analyse des facteurs et obstacles demande différentes analyses complémentaires axées sur i) des facteurs directs ou indirects spécifiques (p. ex. le cadre juridique, politique et fiscal, l'organisation des chaînes logistiques, les pratiques traditionnelles, etc.) et sur ii) des zones infranationales spécifiques. Le **Module 3 : Facteurs entraînant la déforestation et la dégradation des forêts** fournit de plus amples informations sur l'analyse des FDDF.

Figure 8 Analyse fiable à la base des SN/PdA



Source : Programme ONU-REDD

D'autres analyses peuvent être exigées, parmi lesquelles :

- une analyse prospective (modélisation) de scénarios de développement pour alimenter le dialogue et la prise de décisions ;
- une planification géographique (p. ex. des modèles d'optimisation de l'utilisation des terres destinés à l'investissement direct et à réaliser les cibles de développement tout en minimisant les effets négatifs sur les forêts et les moyens de subsistance locaux ; la collecte et la production d'informations géographiques qui peuvent contribuer à identifier des régions appropriées à la mise en œuvre de différentes P&M REDD+) ;
- des études détaillées des P&M sectorielles ;
- des études des coûts, avantages et risques des activités REDD+ potentielles ;
- une étude des flux financiers publics et/ou privés existants dans le secteur de l'affectation des terres ; des options de financement de la REDD+ ; et des incitations requises ;
- une évaluation des capacités institutionnelles et des besoins de renforcement des capacités.

À des fins d'illustration, les pays peuvent se poser certaines des questions suivantes :

- *Quel est le contexte physique et socioéconomique du pays, sa structure de gouvernance, ses principaux objectifs de développement intersectoriel et les objectifs de développement sectoriels qui y sont liés ? Quelles peuvent être les incidences positives ou négatives sur la REDD+ ?*
- *Quelle est la dynamique forestière passée, actuelle et future potentielle (déforestation et dégradation, reboisement et régénération) ? En quoi cela est-il lié aux activités REDD+ ? Quels sont les facteurs directs et connexes sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts, et quels sont les obstacles aux activités « plus » ? Où, combien, qui est impliqué, et pourquoi ?*
- *En quoi la mise en œuvre de la REDD+ est-elle liée aux cadres juridiques, aux politiques et aux engagements existants ?*



### POINT DE RÉFLEXION

Avez-vous une idée d'autres informations techniques pertinentes que votre pays aurait intérêt à inclure ?

Planification

Base analytique

Vision REDD+

P&amp;M

Mécanismes de la phase 2

Rédaction

Validation

Intégration

### Définir une vision REDD+ et considerations stratégiques connexes (champ d'application, échelle, facteurs prioritaires/obstacles, financement)

Sur la base des informations existantes, de la vision, des stratégies et des plans à long terme, notamment les ODD et les C(P)DN (voir la section précédente « Cartographie et alignement sur les objectifs et priorités de développement national », ainsi que des résultats du travail analytique, les pays peuvent envisager de définir une vision REDD+ à long terme et le parcours stratégique permettant de la réaliser, notamment à ses premières étapes (c.-à-d. les premières années de mise en œuvre). Cela peut comprendre une réflexion sur les objectifs concrets à la réalisation desquels le mécanisme REDD+ peut contribuer, aussi bien en ce qui concerne les cinq activités REDD+ que les objectifs et priorités nationaux plus vastes. Plusieurs pays, comme le Chili, la RDC, l'Équateur et le Mexique ont décidé de regrouper résolument les objectifs de développement et la REDD+ dans un énoncé de vision, et de les accompagner d'engagements pris au profit des forêts et envers les autres principaux secteurs concernés par la REDD+ (l'agriculture, l'énergie, le régime foncier, etc.). Dans ce sens, la vision nationale de la REDD+ peut être considérée comme un regroupement des :

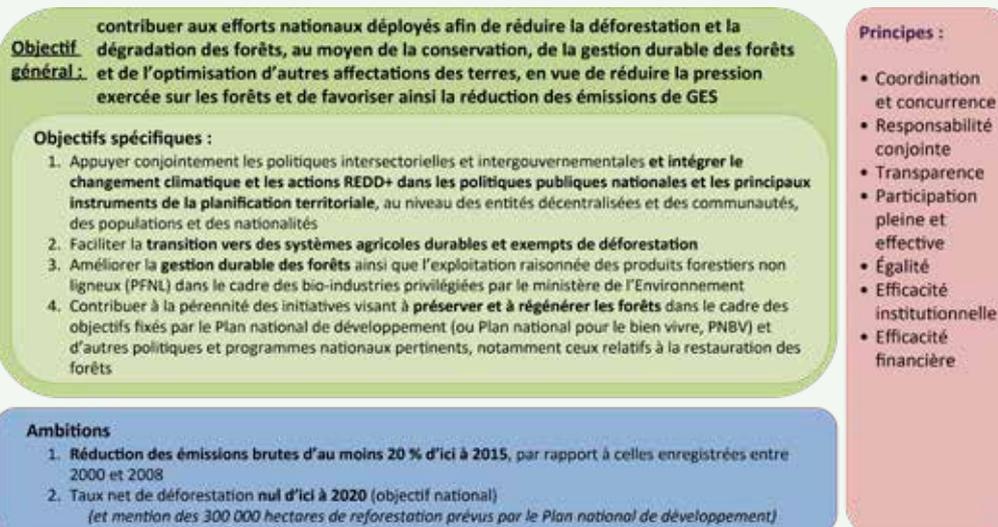
- **Principaux objectifs à long terme pour les forêts du pays** (en vue et au-delà de la REDD+) **et des principaux buts et engagements associés**, sectoriels et intersectoriels, liés à la forêt/carbone et les concernant. Cela est particulièrement important pour définir la direction et le niveau d'ambition au sein du pays, mais aussi pour obtenir un soutien international. Certains pays ont aussi défini une approche REDD+ générale et des principes fondamentaux (comme la RDC, l'Équateur) ;
- **Principales décisions stratégiques** qui orientent la façon dont la REDD+ sera mise en œuvre dans le pays en vue de réaliser les visions à long-terme, et les objectifs et engagements associés. Cela comprend le champ d'application et l'échelle de la REDD+, les priorités géographiques, les facteurs auxquels s'attaquer en priorité, l'approche du financement et la mise en œuvre, etc.

Il est probable que cette vision REDD+ sera définie progressivement tout au long du processus de préparation (et au-delà), en fonction des possibilités et des contraintes identifiées, de l'« étude de viabilité » réalisée pour la REDD+ et de la capacité à obtenir un appui politique de haut niveau, avec la participation des différentes parties prenantes concernées (y compris des secteurs de l'utilisation des terres considérés et du secteur privé).

#### Encadré 4 Exemples de visions, objectifs, buts REDD+ à l'échelle nationale

La figure 9 ci-dessous présente les principes, les objectifs et les buts spécifiques à la mise en œuvre de la REDD+ poursuivis par l'Équateur. Les objectifs vont au-delà des émissions de carbone pour promouvoir une transformation profonde des systèmes de production.

Figure 9 Objectifs et buts du plan d'action de l'Équateur



Source : Programme ONU-REDD

Dans sa vision, le Mexique fait de la relation avec l'objectif supérieur qu'est le développement rural durable une approche stratégique essentielle pour réaliser la REDD+ (voir la figure 10). Dans cette optique, le Mexique insiste sur l'importance de la coordination et de l'harmonisation des politiques dans son objectif et les buts associés. Le pays considère qu'une approche intégrée, intersectorielle et géographique est nécessaire pour contrer la pression qui entraîne la déforestation et la dégradation des forêts.

Figure 10 Approche, objectifs et buts de la stratégie nationale REDD+ du Mexique

**Approche** : réaliser un **développement rural durable**, sous la forme d'une amélioration globale de la protection sociale pour la population et des activités économiques localisées en dehors des zones urbaines, tout en veillant à la préservation permanente des ressources naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques

**Objectif général** : réduire les émissions de GES produites par la déforestation et la dégradation des écosystèmes forestiers, et préserver et augmenter les stocks de carbone forestier dans le cadre du développement rural durable au Mexique, en harmonisant les politiques publiques, en contribuant à la conservation de la biodiversité forestière, et en veillant à la mise en œuvre et à l'application efficaces des garanties et des principes définis dans la stratégie nationale et le cadre juridique actuel.

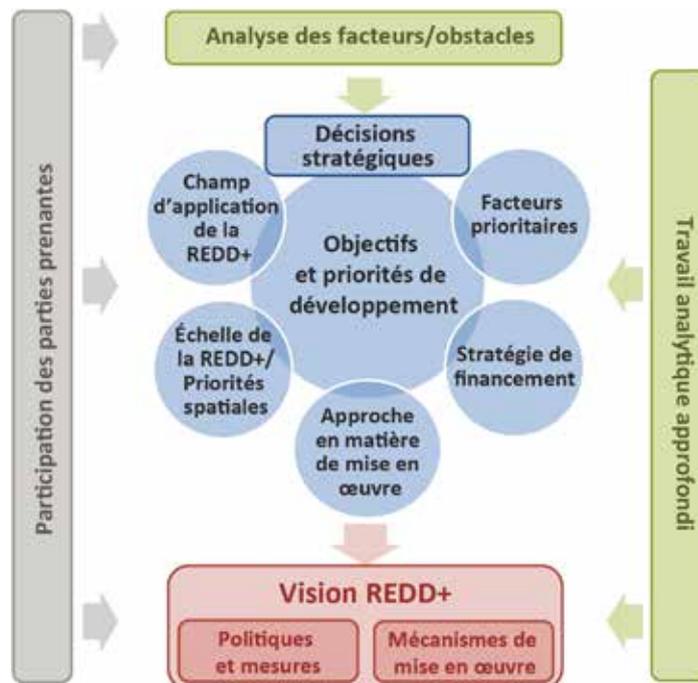
**Ambitions d'ici à 2020 :**

- **Pourcentage nul des émissions de carbone dans les écosystèmes naturels**, et intégration du développement durable et de la gestion communautaire des forêts
- **Réduction significative** du taux national de **dégradation des forêts** par rapport au niveau de référence
- Augmentation de la superficie forestière gérée de manière durable, **régénération naturelle et assistée**, conservation des forêts ayant pour résultat l'accroissement des réserves de carbone
- **Préservation de la biodiversité** afin de maintenir ou d'améliorer les services environnementaux
- Développement continu du **capital social**, favorisant la **croissance économique dans les communautés rurales**

Source : Programme ONU-REDD, d'après la stratégie nationale REDD+ du Mexique

## Différentes considérations stratégiques

Figure 11 Considérations stratégiques influençant la vision qu'aura le pays de la REDD+



Source : Programme ONU-REDD

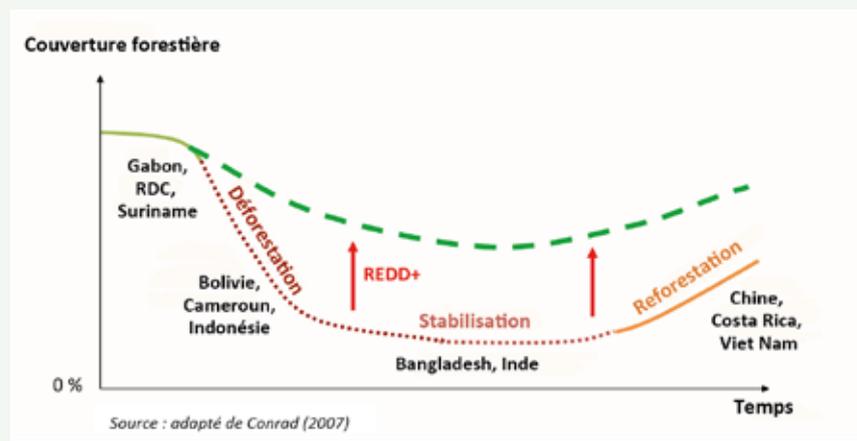
La figure 11 présente les considérations stratégiques qui influencent la vision qu'aura un pays de la REDD+. Le « champ d'application » de la REDD+ (figure 13) a principalement trait à l'activité REDD+ parmi les cinq activités qu'un pays choisit de mettre en œuvre. L'« échelle » de la REDD+ (figure 14) fait référence i) essentiellement à la zone géographique dans laquelle le pays assumera la responsabilité de mettre en œuvre la REDD+ en vue de bénéficier des PAR (c.-à-d. la zone couverte par un NERF/NRF, avec le suivi et la notification/publication de rapports associés), mais aussi ii) aux zones prioritaires où seront concentrés les investissements REDD+. Les

« facteurs prioritaires » sont les facteurs directs et indirects qu'un pays décide d'aborder en priorité. Il peut s'agir d'un sous-ensemble de tous les facteurs identifiés. L'« approche à la mise en œuvre de la REDD+ » s'attache à définir i) si la REDD+ sera principalement mise en œuvre sur la base d'un cadre politique et réglementaire adapté et/ou d'investissements qui y sont spécifiquement consacrés ; ii) les rôles complémentaires des différents niveaux de gouvernement (national, infranational, local) ; et iii) les types d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre effective (p. ex. les organismes gouvernementaux, le secteur privé, les ONG).

### Encadré 5 La théorie de la transition forestière

La théorie de la transition forestière sous-entend une évolution de la couverture forestière dans un pays ou une région au fil du temps (figure 12). Initialement, un pays a une proportion de terres recouvertes de forêts relativement élevée et stable. Sous l'action des processus de développement, la déforestation commence, puis s'accroît en raison de la consommation des ressources forestières sous la pression d'avoir à répondre aux besoins nationaux et à financer le développement national, ainsi que de la conversion des terres forestières pour d'autres usages (p. ex. l'agriculture). Cette réduction de la couverture forestière se stabilise lorsque i) les forêts et les terres forestières les plus accessibles ont été utilisées, et/ou ii) la conversion à l'agriculture en particulier se révèle moins rentable que d'autres activités (diversification de l'économie), et/ou iii) la rarefaction du bois a rendu les efforts de reboisement valides et/ou nécessaires. En effet, l'exode rural offre la possibilité de régénérer les forêts (c.-à-d. boisement/reboisement, agroforesterie, régénération, restauration), malgré une teneur en carbone, des services écosystémiques et une biodiversité globalement amoindris, sans oublier les répercussions négatives que tout ceci peut avoir sur les moyens de subsistance et la viabilité économique.

Figure 12 La REDD+ et la courbe de transition forestière



Cette théorie empirique décrit une tendance générale qui sera influencée par de nombreux facteurs internes et externes (p. ex. la pression démographique, le lien avec l'économie mondiale, la capacité d'application de la loi, les forces économiques mondiales et les politiques gouvernementales). Le mécanisme REDD+ vise à changer les causes structurelles de la courbe de transition forestière en i) encourageant les pays en développement à agir sur les facteurs internes de la transition par le truchement de politiques et mesures adéquates, et en ii) influençant les facteurs externes sur lesquels les pays de la REDD+ ne peuvent pas directement agir, notamment ceux apparentés aux forces du marché (p. ex. engagements des grands producteurs de produits de base à l'égard d'un taux de déforestation nul, conditions d'accès au marché dans les pays consommateurs). C'est en fonction de l'étape où ils sont positionnés dans la courbe de transition forestière, ainsi que de la vision REDD+, que les pays utiliseront éventuellement différentes séries de P&M et un ensemble de mesures incitatives et d'application afin d'infléchir la courbe tout en poursuivant leurs objectifs de développement.

## Champ d'application de la REDD+

Le « champ d'application » des activités REDD+ (figure 13) a principalement trait à l'activité REDD+ (ou un regroupement de plusieurs des cinq activités REDD+) qu'un pays choisit de mettre en œuvre. Elle peut également concerner les cinq réservoirs de carbone dont un pays rend compte (biomasse aérienne, biomasse souterraine, bois mort, litière, sol). La portée d'un NERF/NRF soumis peut constituer une sous-série des activités et réservoirs présentés dans les SN/PdA, dans l'intention de développer l'intégrité du champ d'application de ces activités et de ces réservoirs au fil du temps en appliquant une approche par étapes.

Le vaste champ d'application des cinq activités REDD+ permet la participation de nombreux pays dont les circonstances nationales diffèrent et qui sont positionnés à différentes étapes dans la courbe de transition forestière (voir l'encadré 5 ci-dessus). Le choix d'un pays quant au champ d'application des activités REDD+ peut dépendre, notamment de :

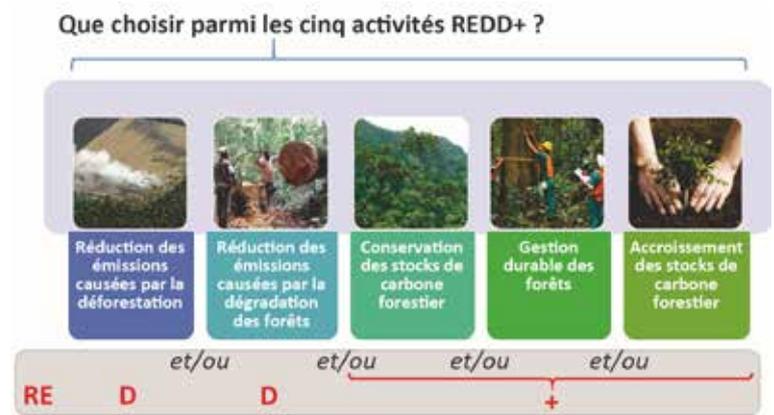
- l'importance des différentes activités REDD+ en termes d'émissions/et ou d'absorptions de GES ;
- leur relation avec les différents facteurs et de la capacité à mettre en œuvre les activités au moyen de P&M efficaces et économiques ;
- considérations techniques sur le Système national de surveillance des forêts (SNSF) et les niveaux (d'émission) de référence pour les forêts (NERF/NRF) ;
- priorités politiques.

Même si toutes les activités REDD+ « importantes » doivent être à terme incluses, les pays peuvent trouver utile de commencer par se concentrer sur une ou plusieurs activités REDD+ plus faciles (p. ex. réduire la déforestation ou réduire la déforestation et renforcer les stocks de carbone forestier), tout en s'efforçant d'améliorer leur capacité en vue d'intégrer ultérieurement toutes les activités REDD+ importantes.

Les pays peuvent décider d'inclure dans leur SN/PdA des activités REDD+ ne faisant pas partie du champ d'application de leur NERF/NRF initial au moyen de P&M spécifiques. Il peut s'agir de mettre l'accent sur des avantages non liés au carbone, sur des priorités politiques, de s'efforcer d'obtenir le soutien d'importantes parties prenantes ou encore de répondre au risque de déplacement des émissions vers une autre activité (p. ex. de la déforestation à la dégradation). Toutes les parties prenantes doivent toutefois avoir conscience du fait que ces activités ne déboucheront pas sur des PAR dans le cadre de la CCNUCC, et les pays peuvent envisager de faire une distinction claire à cet égard dans leur SN/PdA, afin de s'assurer que les ressources financières

sont affectées de la manière la plus stratégique et efficace possible. Il est cependant essentiel de s'assurer que toutes les activités REDD+ dans les NERF/NRF sont incluses dans les SN/PdA et couvertes par les P&M. En cas contraire, les résultats communiqués à la communauté internationale peuvent être médiocres.

Figure 13 Champ d'application de la REDD+



Source : Programme ONU-REDD

## Échelle de la REDD+

La CCNUCC accorde aux pays une certaine souplesse pour commencer à développer leur NERF/NRF et assurer une surveillance (SNSF) et une notification au niveau infranational en tant que mesure provisoire (décision 1 CP/16, § 71 b et c). Dans ce sens, l'échelle de la REDD+ fait principalement référence à la zone géographique dans laquelle le pays mettra en œuvre la REDD+ en vue de bénéficier de PAR. Un pays peut opter pour un NERF/NRF à l'échelle infranationale, tout en continuant de concentrer tous ou une partie de ses efforts déployés dans le cadre de la REDD sur un ou plusieurs domaines infranationaux clés présentant le potentiel REDD+ le plus élevé (voir la figure 14). Les SN/PdA doivent toutefois être développés à l'échelle nationale, de même que le système d'information des garanties (SIS) (décision 1 CP/16, § 71 a et d). La décision d'un pays d'opter provisoirement pour un NERF/NRF à l'échelle infranationale peut notamment être liée à :

- une capacité financière et/ou technique trop limitée pour s'atteler avec suffisamment de vigueur aux facteurs/obstacles en vue d'obtenir des résultats mesurables dans l'ensemble du pays, ou pour effectuer le suivi et la notification des résultats à l'échelle nationale (p. ex. taille du pays, absence de données pertinentes pour certaines régions) ;
- un manque de contrôle sur tout son territoire (c.-à-d. groupes armés) ;



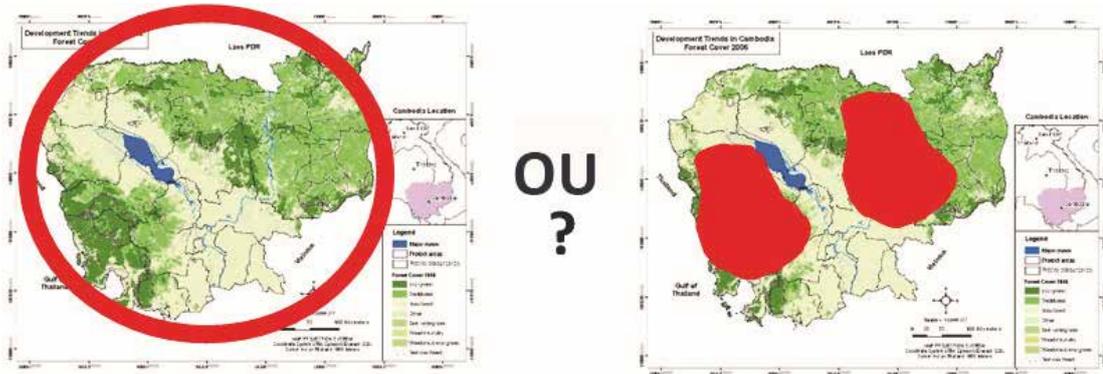
### POINT DE RÉFLEXION

Votre pays a-t-il commencé à songer au champ d'application de la REDD+ ? Le cas échéant, savez-vous quelles sont ces activités et pourquoi ?

- ses priorités de développement géographique ; et
- la volonté de tester différentes approches et outils dans un contexte plus spécifique (p. ex. dans le biome amazonien) ou avec un contrôle facilité

(c.-à-d. moins étendu, avec moins d'acteurs impliqués), tout en renforçant les capacités en vue d'une mise en œuvre à l'échelle nationale (c.-à-d. supports, outils et processus de communication et de formation).

Figure 14 Échelle de la REDD+



Source : Programme ONU-REDD

Un pays optant pour un NERF/NRF à l'échelle infranationale en tant que mesure provisoire peut envisager différentes approches pour délimiter la surface couverte. Celles-ci peuvent être associées à des unités administratives (p. ex. l'État de Cross River au Nigeria), à un biome spécifique (p. ex. le biome amazonien au Brésil), ou à une région liée à un facteur prioritaire spécifique. Chaque option présente différents avantages et inconvénients : p. ex. l'utilisation d'une unité administrative peut faciliter la prise de décisions, l'harmonisation des P&M et les synergies entre les différents niveaux de gouvernement, tandis qu'une approche basée sur un biome ou un facteur peut permettre de travailler sur des processus plus homogènes de déforestation et de dégradation et d'y apporter des réponses plus intégrées. En fin de compte, l'option optimale dépendra du contexte spécifique, y compris la structure de gouvernance ou des FDDF spécifiques. Les pays peuvent envisager un compromis entre ces options, comme le Brésil qui utilise la région déjà existante de l'« Amazonie légale » (créée en 1948 sur la base d'études portant sur la manière de planifier le développement économique et social de la région amazonienne).

Même si l'échelle nationale est privilégiée pour le NERF/NRF, le suivi et la notification, les investissements applicables à la REDD+ sont susceptibles de se concentrer au moins partiellement sur un ou plusieurs domaines clés. Outre les raisons énumérées ci-dessus pour privilégier un NERF/NRF infranational, le choix d'axer la mise en œuvre de la REDD+ sur des zones spécifiques peut être lié à la présence de zones où la déforestation et la dégradation des forêts sont particulièrement importantes, ou de zones où le potentiel des activités « plus » peut être le mieux réalisé (c'est-à-dire des zones ayant un « potentiel REDD+ » élevé, autrement dit des zones où la possibilité de parvenir à des réductions et/ou des absorptions d'émissions – résultats REDD+ – est

forte, ce qui permet de bénéficier des PAR). Cela peut également être dû à la présence d'autorités infranationales particulièrement actives ou à celle de partenaires d'exécution, ou encore aux préférences des partenaires financiers.

Par ailleurs, même si un NERF/NRF à l'échelle infranationale est privilégié, les P&M menées au niveau national seront essentielles pour soutenir la mise en œuvre à l'échelle infranationale (voir la section consacrée aux « Approches de la mise en œuvre de la REDD+ » ci-dessous). En outre, les pays peuvent envisager de soutenir des P&M concernant la REDD en dehors d'une région infranationale, même si celles-ci ne déboucheront pas sur des PAR en vertu de la CCNUCC.

Plusieurs outils sont utiles pour identifier les options les plus adaptées (voir le module **Politiques et mesures pour la mise en œuvre de la REDD+**). Les pays qui optent pour une mise en œuvre infranationale provisoire peuvent envisager d'atteindre un équilibre entre le fait de cibler des régions où il est plus facile d'obtenir des résultats et de s'attaquer à des questions et des zones géographiques plus épineuses. Cela se répercutera sur la crédibilité de la SN/du PdA et sur son utilité à impliquer la communauté internationale et obtenir un soutien à des fins d'investissement dans la REDD+ (à la différence des PAR).

Qu'ils décident de choisir un NERF/NRF à l'échelle infranationale ou nationale tout en concentrant leurs efforts sur certains domaines infranationaux stratégiques, les pays peuvent envisager de présenter dans leur SN/PdA :

- la logique du choix de l'approche et de l'endroit de la mise en œuvre infranationale ;
- les conséquences liées aux mécanismes de mise en œuvre de la REDD+ (architecture REDD+) ;
- la manière dont ils devraient contribuer à aborder le contexte national global de la REDD+ ; et
- l'éventuel plan d'extension progressive vers une future mise en œuvre à l'échelle nationale.

### Encadré 6 Priorités géographiques de la REDD+ en Équateur

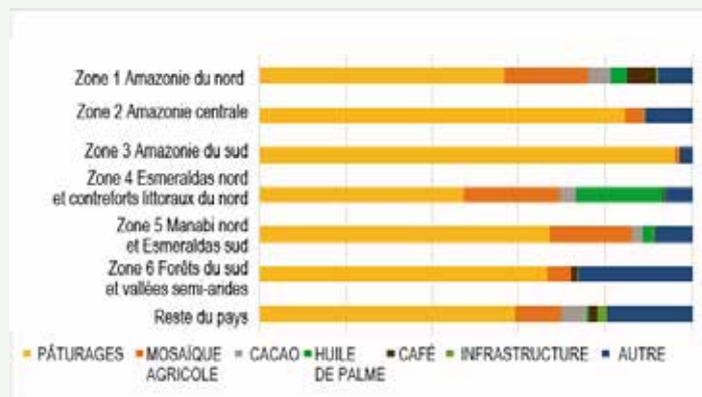
Dans le cadre de son processus de préparation, l'Équateur a identifié 13 zones homogènes de déforestation en regroupant des entités administrative (cantons) dont la population, l'agriculture et l'environnement ont une dynamique similaire. Parmi celles-ci, six régions ont été ciblées en priorité pour la REDD+ (voir la figure 15) en raison de : i) leur potentiel forestier ; ii) la dynamique de déforestation (intermédiaire à élevée) et les tendances en matière de régénération ; iii) la présence de territoires autochtones ; iv) la biodiversité. Ces six régions couvrent 102 283 km<sup>2</sup> de forêt, dont 87 sont situés en Amazonie.

Figure 15 Zones homogènes de déforestation choisies en priorité pour la REDD+



Source : Plan d'action REDD+ de l'Équateur

Figure 16 Utilisation des terres entraînant une déforestation dans les six zones choisies en priorité pour la REDD+ et dans le reste du pays (2008-2014)



Source : Plan d'action REDD+ de l'Équateur

Les utilisations des terres dans les zones déforestées de ces six régions sont différentes et correspondent à des dynamiques de déforestation différentes (voir la figure 16).

Le fait de regrouper les zones homogènes de déforestation et les zones de planification du Secrétariat pour la Planification et l'Environnement et les territoires autochtones, permettra de donner la priorité à des interventions plus efficaces et de mieux attribuer les ressources en s'appuyant sur les réalités du terrain.

### Facteurs prioritaires

Un pays peut également vouloir songer au ou aux facteurs directs stratégiques et aux facteurs indirects associés auxquels il souhaite s'atteler en priorité. Pour faire ces choix, les éléments suivants doivent être envisagés :

- l'importance de chaque facteur direct du point de vue des émissions provenant de la déforestation/dégradation des forêts ou le potentiel d'absorptions provenant des activités « plus » ;
- les choix concernant le champ d'application et l'échelle ;
- les priorités politiques ;
- la capacité à s'atteler au facteur (capacité technique, capital politique requis et acteurs nécessaires, le tout en envisageant les facteurs indirects qui y sont liés) ;

- les coûts et les avantages attendus de la mise en œuvre (y compris les avantages non liés au carbone) ;
- les risques et les avantages environnementaux et sociaux potentiels associés au choix d'un facteur donné.

Le **Module 3** fournit de plus amples informations sur la hiérarchisation des facteurs.

En résumé, le ou les facteurs les plus importants en matière de réduction potentielle des émissions et/ou de renforcement des absorptions ne sont pas toujours la priorité numéro un. Il sera possible de s'atteler plus efficacement à ces facteurs lorsque le contexte (politique et financier) deviendra plus favorable. Toutefois, l'exclusion de facteurs importants étant susceptible d'ébranler la crédibilité globale des SN/PA et la capacité à aboutir à des résultats significatifs, il est important de présenter et de défendre avec soin les arguments avancés.

## Mettre le champ d'application, l'échelle et les facteurs prioritaires en perspective

Les décisions sur le champ d'application, l'échelle et/ou les facteurs prioritaires ont d'importantes répercussions les unes sur les autres et doivent

être considérées ensemble (figure 17). Elles peuvent également avoir d'importantes implications pour la conception et la mise en œuvre des différents éléments de l'architecture REDD+ nationale (particulièrement les SN/PdA et le choix des P&M, NERF/NRF, SNSF et garanties/SIS), et inversement.

Figure 17 Corrélations étroites entre les considérations sur le champ d'application, l'échelle et les facteurs prioritaires



Source : Programme ONU-REDD



### POINT DE RÉFLEXION

À votre avis, de quelle manière le champ d'application peut-il avoir une incidence sur l'échelle et les facteurs prioritaires ? Et inversement ? En quoi cette considération peut-elle être liée à l'architecture REDD+ ?

Par exemple, si un pays se concentre sur la réduction des émissions provenant de la déforestation afin de recevoir des PAR, le SNSF doit être conçu de sorte à surveiller la déforestation, un NERF doit être défini afin de prendre en compte la déforestation passée (et ajusté aux circonstances nationales, le cas échéant) ; les garanties (et le SIS) doivent être opérationnels. Par ailleurs, les difficultés à inclure certaines des activités REDD+ dans le NERF/NRF (p. ex. la dégradation) ou les limites techniques ou de coûts pour surveiller ces activités par l'intermédiaire du SNSF peuvent contribuer à la décision de ne pas s'atteler aux facteurs associés à ces activités ou avoir une incidence sur le niveau des efforts financiers qui y sont consacrés, car celles-ci ne déboucheraient pas sur des PAR (p. ex. s'atteler à la coupe sélective ou à la collecte de bois de chauffage conduisant à la dégradation des forêts). Une fois encore, un pays peut tout de même décider de les inclure pour leurs avantages non liés au carbone ou d'autres raisons.

Les décisions sur l'échelle ou les domaines prioritaires de mise en œuvre de la REDD+ peuvent avoir des implications importantes, notamment sur le choix des activités et des facteurs pertinents, la participation des parties prenantes, les coûts et avantages attendus, la conception et la mise en œuvre de l'architecture

REDD+ plus vaste (NERF/NRF, SNSF, SIS et mécanismes juridiques, institutionnels et financiers), ainsi que sur la capacité requise. De la même manière, les implications de coûts et de capacité liées au déploiement de l'architecture REDD+ ou à la mise en œuvre des P&M pour obtenir des résultats significatifs peuvent conduire un pays à commencer la mise en œuvre de la REDD+ au niveau infranational ou à concentrer ses efforts sur un plus petit nombre de domaines clés lors de la mise en œuvre de son approche nationale.

Le choix des facteurs prioritaires (p. ex. la production de charbon) et les P&M visant à y répondre (p. ex. la formalisation et l'organisation de la chaîne de valeur du charbon) peuvent avoir d'importantes implications eu égard aux garanties (p. ex. impact sur les moyens de subsistance de nombreux ménages vulnérables participant à la production, au transport ou à la commercialisation). Réaliser et respecter ces garanties, et assurer le succès de la mise en œuvre peut nécessiter d'ajuster la manière dont les P&M sont mises en œuvre, et de les compléter par d'autres.

Même si les décisions sur des aspects stratégiques tels que le champ d'application, l'échelle et les facteurs prioritaires peuvent être prises à différentes étapes du processus de préparation, prendre en compte ces aspects dès le départ peut faciliter le travail analytique, les réflexions et les consultations sur

les aspects clés. Les meilleurs choix pour commencer la mise en œuvre dépendront entièrement de circonstances spécifiques au pays et aux décisions concernant la vision REDD+ à long terme et le parcours stratégique en vue d'y parvenir.

## Approche en matière de financement

Avant qu'un pays puisse recevoir des PAR dans le cadre de la REDD+, il doit d'abord démontrer les résultats obtenus en matière de réductions ou d'absorptions des émissions par rapport à son NERF/NRF. Un financement dit d'« investissement » sera nécessaire pour i) mettre en œuvre les P&M dont on attend des résultats, ainsi que pour ii) renforcer la capacité de développement et de mise en œuvre des SNSF et du SIS (c'est-à-dire les coûts de transaction).

L'approche en matière de financement influencera probablement la vision qu'a un pays de la REDD+, ainsi que les processus de conception des SN/PdA et de mobilisation des ressources. Comme il a été indiqué précédemment, de nombreux pays auront sans doute besoin d'un financement public international pour i) compléter et développer les efforts déployés dans le pays pour mettre en œuvre les P&M REDD+ et ii) renforcer la visibilité du programme REDD+ à l'intérieur de ses frontières.

Le financement international peut provenir des sources suivantes :

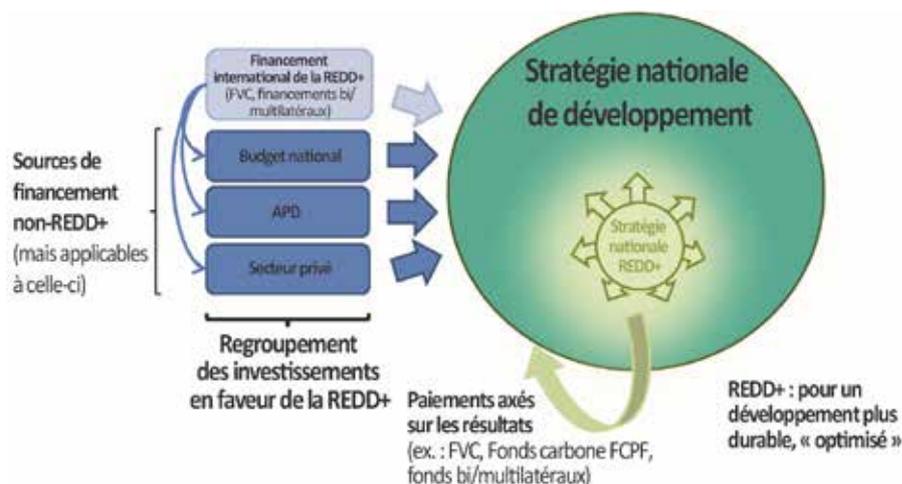
- Accords bilatéraux (sous forme d'investissements et de PAR) ;
- initiatives multilatérales (sous forme d'investissements et de PAR), telles que l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) ou le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) (investissement) et le Fonds carbone de la Banque mondiale (PAR) ;

- Fonds vert pour le climat (à la fois investissement et PAR, même si les dispositions relatives aux PAR ne sont pas encore clairement définies) ;
- secteur privé.

Le FVC devrait devenir un des principaux instruments de financement de la CCNUCC, y compris pour la REDD+. Même si les dispositions relatives aux PAR dans le cadre du FVC restent encore à définir, il est déjà possible pour les pays de soumettre des propositions visant à appuyer les efforts nationaux déployés pour la mise en œuvre de leur SN/PdA. Le FVC insiste particulièrement sur les « changements de paradigme » (c'est-à-dire le soutien à des interventions qui « changent la donne ») parallèlement à des études de faisabilité (notamment une faisabilité financière approfondie), la pertinence des P&M proposées et des instruments de mise en œuvre, le respect des garanties, ainsi qu'une gouvernance claire de la part des gouvernements. Pour un processus plus efficace et plus économique, il est essentiel que les pays incluent les exigences des sources financières ciblées dans leurs processus de préparation à la REDD+ et de conception des SN/PdA (p. ex. les études de faisabilité requises par le FVC).

Si les décisions de la COP rappellent la nature internationale des PAR, cela ne signifie pas que le financement des investissements proviendra nécessairement de sources internationales ou uniquement de ces sources. Les pays se disputent actuellement un financement public international restreint pour la REDD+ afin de soutenir leurs efforts nationaux ; et même dans la perspective d'un financement public international substantiel pour la REDD+, les pays devront diversifier et harmoniser les ressources avec les objectifs REDD+ : elles proviendront de plusieurs sources, spécifiques ou non à la REDD+, nationales ou internationales, publiques ou privées (voir la figure 18).

Figure 18 Nécessité de regrouper et d'harmoniser les sources de financement REDD+ et non-REDD+ pour la mise en œuvre des SN/PdA



Ceci rappelle à nouveau l'importance d'intégrer la REDD+ dans les priorités nationales de développement du pays et dans les secteurs porteurs du changement de la couverture forestière (autrement dit, cela renvoie aux nombreuses raisons justifiant la mise en œuvre de la REDD+ au-delà des réductions d'émissions). En outre, cela démontrera et renforcera l'appropriation nationale et la durabilité à long terme de la mise en œuvre de la REDD+, des éléments importants pour justifier un soutien international à celle-ci. Dans la mesure où la plupart, sinon toutes les P&M en faveur de la REDD+ ne sont pas nouvelles, où de nombreux pays ont déjà mis en œuvre depuis plusieurs décennies des P&M pour remédier à la déforestation ou favoriser la conservation et la gestion durable des forêts, les pays devraient commencer par mettre en avant les efforts financiers nationaux qui sont déjà déployés.

Les pays ont jusqu'à présent utilisé des approches très différentes dans leur planification financière de la REDD+. La stratégie nationale du Chili, par exemple, comprend déjà un budget global présentant le financement existant pour ses différentes P&M mais aussi les déficits de financement. À l'inverse, les SN/PdA de la RDC, du Mexique ou du Pérou n'incluent aucun budget. Dans le cas de la RDC, un budget a été établi ultérieurement dans le cadre de son plan national d'investissement.

Le type de sources de financement ciblées et surtout, le niveau de dépendance vis-à-vis des sources extérieures, vont très probablement influencer le type d'informations requises dans la stratégie (et/ou dans tout plan d'investissement ultérieur), leur précision et le type d'analyse technique nécessaire pour les appuyer, etc. Ceci nécessite donc une réflexion en amont.

Le module **Financement de la REDD+** détaille de façon plus approfondie le financement de la REDD+.

### Approches de la mise en œuvre de la REDD+

Différents pays peuvent adopter des approches variées de la mise en œuvre de la REDD+ selon leur situation et leurs priorités. Certains pays peuvent décider d'adopter des approches non interventionnistes et d'utiliser le cadre juridique, politique et fiscal pour encourager les comportements souhaitables et décourager ceux qui sont préjudiciables ; d'autres peuvent privilégier des approches plus pratiques en développant des interventions concrètes sur le terrain ; d'autres encore peuvent utiliser une combinaison des deux. Certains pays peuvent décider de mettre en œuvre la REDD+ principalement par l'intermédiaire d'organismes gouvernementaux, tandis que d'autres peuvent s'appuyer sur des prestataires de services nationaux et internationaux venant de la société civile ou du secteur privé. Les pays peuvent également décider d'accorder

divers rôles aux différents niveaux de gouvernement (cela dépend également de la structure de gouvernance, c.-à-d. du niveau de décentralisation).

De la même manière, la mise en œuvre de la REDD+ est susceptible de solliciter des interventions coordonnées à différents niveaux de gouvernance, du niveau national au niveau infranational en passant par l'échelon local. Ces différents niveaux de gouvernance englobent plusieurs parties prenantes, notamment des décideurs, des acteurs influents et des agents consacrés à la déforestation et à la dégradation des forêts, chacun ayant différents intérêts et capacités de mise en œuvre. En fonction de leur contexte national, les pays peuvent trouver utile de réfléchir à leur P&M au travers de ces différents niveaux de gouvernance en veillant à ce que les P&M situés aux plus hauts niveaux aient un effet catalyseur sur ceux aux niveaux inférieurs et s'attellent à certaines questions auxquelles ces derniers ne peuvent pas répondre (le module **sur les P&M** fournit des informations plus détaillées).

En fin de compte, l'approche optimale de la mise en œuvre de la REDD+ doit être décidée de manière pragmatique sur la base des circonstances nationales et peut être une combinaison de ces différentes options.

Les pays peuvent se poser certaines des questions suivantes :

- Comment la REDD+ peut-elle influencer notre cadre de développement national et/ou y contribuer ?
- Quelles sont les activités REDD+ les plus importantes dans notre pays ? Existe-t-il des limites techniques dans leur mise en œuvre (p. ex. un système national de surveillance des forêts, un NERF/NRF) ?
- Définissons-nous un NERF/NRF à l'échelle nationale et/ou nous concentrerons-nous sur des zones infranationales spécifiques, et pourquoi ?
- En quoi les facteurs identifiés sont-ils liés aux différentes activités REDD+ ? Quels sont les facteurs les plus importants en ce qui concerne la REDD+, et lesquels doivent être abordés en priorité (p. ex. importance, faisabilité et priorités de la REDD+) ?
- Quelle est notre approche de la mise en œuvre de la REDD+ ? Quels sont les rôles des différents niveaux de gouvernance (national, infranational, local) ? Comment pouvons-nous assurer que les niveaux de gouvernance les plus élevés motiveront, coordonneront et soutiendront efficacement les efforts infranationaux et les acteurs publics et privés ?



## Analyser les options et hiérarchiser les Politiques et Mesures (P&M)

Dans le contexte de la REDD+, les P&M peuvent être comprises comme des mesures prises et/ou mandatées par les gouvernements afin de mettre en œuvre les activités REDD+, potentiellement en combinaison avec d'autres objectifs (tels que le développement rural intégré ou la transformation sectorielle). À ce titre, la présentation des P&M occupe une section centrale du document de SN/PdA.

La base analytique, y compris l'analyse des facteurs et obstacles, ainsi que la vision REDD+ nationale et les considérations stratégiques connexes présentées plus tôt (champ d'application, échelle, facteurs prioritaires, etc.) concourent à déterminer l'identification des P&M permettant d'obtenir des résultats à l'appui de la REDD+. Cette étape devra aussi tenir compte des enseignements tirés des expériences précédentes et des interventions en cours, tout en s'appuyant sur les P&M existantes, pour les renforcer et les compléter, ou les réaligner en vue de la vision définie.

Les pays peuvent présenter un large éventail de P&M, cohérentes et pertinentes, afin de s'attaquer aux différents facteurs directs et indirects et aux obstacles identifiés comme prioritaires. Les SN/PdA peuvent être utilisés comme un cadre de coordination plus large pour les nombreux investissements concernant potentiellement la REDD+ (de manière positive ou négative) et leur mise en phase avec les objectifs REDD+.

Toutefois, dans la mesure où leurs ressources sont limitées, les pays peuvent toujours souhaiter intégrer les P&M qui auront le plus d'impact. Ceci peut être fait très tôt ou plus tard, lors de la planification effective de l'investissement. Si le processus consistant à développer une théorie du changement (qui est expliquée plus loin) devrait permettre d'identifier les P&M les plus appropriées, d'autres facteurs doivent être pris en compte, parmi lesquels :

- le potentiel d'atténuation des séries de P&M (et l'importance de chaque P&M pour l'impact de la série) ;
- la mise en phase avec les priorités et les plans de développement national (et/ou infranational) ;
- la faisabilité globale :
  - l'acceptabilité politique des mesures et le soutien qui leur est apporté ; cadre politique, juridique et institutionnel les appuyant,
  - faisabilité financière, par le biais de sources publiques ou privées, nationales et internationales,

- capacité technique à mettre en œuvre les P&M de manière efficace, aux niveaux national et infranational,
- les coûts et les avantages (non liés au carbone) probables des P&M, ainsi que les risques potentiels (voir le module **Garanties REDD+ au titre de la CCNUCC**) ;
- les P&M existantes sur lesquelles s'appuyer.

Le processus de sélection des P&M doit être réalisé en consultation avec les parties prenantes concernées, qu'il s'agisse de représentants du gouvernement national ou local, d'organisations de la société civile, du secteur privé ou de groupes communautaires, pour n'en citer que quelques-uns (voir le module concernant).

La pertinence et l'adéquation des P&M individuelles ne doivent pas être évaluées de manière séparée. Celles-ci doivent plutôt être développées comme un ensemble homogène d'interventions REDD+ s'échelonnant au fil du temps qui se complètent mutuellement afin de s'atteler aux facteurs directs et sous-jacents de manière efficace, équitable et efficiente. Les synergies et les effets catalyseurs potentiels ou nécessaires entre les P&M mises en œuvre aux niveaux national, infranational et local doivent être envisagés (p. ex. réformes politiques ou réglementaires soutenant la mise en œuvre d'actions au niveau infranational). La définition d'une théorie du changement, qui exprime la manière dont il est attendu que les différentes P&M débouchent collectivement sur les résultats escomptés (carbone et autres types d'avantages), peut contribuer à l'élaboration de cet ensemble de P&M. L'élaboration d'une théorie globale du changement peut aussi faciliter l'étape suivante que représente l'élaboration du plan d'investissement et/ou des propositions de projets. Le module **Politiques et mesures pour la mise en œuvre de la REDD+** aborde ce point de manière plus approfondie.

Les pays peuvent se poser certaines des questions suivantes :

- Quelles sont les P&M que nous envisageons de mettre en place afin de réaliser les activités REDD+ identifiées ? Comment les actions proposées abordent-elles les facteurs directs et sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts, et/ou les obstacles aux activités « plus » ?
- Pourquoi et comment les P&M ont-elles été définies et hiérarchisées ? Quelle est leur faisabilité et viabilité sociale, politique et économique, et en quoi sont-elles liées aux politiques et mesures existantes (les corrigent-elles, les soutiennent-elles et/ou les complètent-elles) ? Quel est leur pouvoir de transformation ?

Planification

Base  
analytiqueVision  
REDD+

P&amp;M

Mécanismes  
de la phase 2

Rédaction

Validation

Intégration

### Définir des mécanismes de mise en œuvre (financiers, juridiques et institutionnels)

Les pays doivent définir la manière dont ils assureront une mise en œuvre efficace et efficiente de la REDD+ lors de la phase 2, notamment en mettant en place les mécanismes institutionnels, juridiques et financiers nécessaires pour superviser, coordonner et suivre la mise en œuvre de la REDD+ et effectuer des notifications à cet égard. Les mécanismes institutionnels portant sur la phase de préparation peuvent devoir être envisagés une nouvelle fois lors de la phase de mise en œuvre afin de mieux correspondre aux facteurs abordés et aux P&M choisis. Des mandats, des budgets et une base juridique clairs doivent être établis sur la base des mécanismes existants, qui seront complétés au besoin.

L'encadré 7 propose plusieurs ressources pour accompagner cette étape. Les mécanismes institutionnels destinés

à la REDD+ doivent être impulsés par les pays. Ils peuvent exploiter les orientations du programme ONU-REDD, le cas échéant.

Les pays peuvent se poser certaines des questions suivantes :

- Comment allons-nous promouvoir et assurer un dialogue et une coordination interinstitutionnels et intersectoriels efficaces ?
- Comment les différents outils seront-ils mis en place ou améliorés afin de permettre un suivi et une évaluation adéquats de la mise en œuvre et de la performance de la REDD+ ?
- Comment ces mécanismes exploiteront-ils les structures, les processus et les cadres juridiques existants et les compléteront-ils ?

Planification

Base  
analytiqueVision  
REDD+

P&amp;M

Mécanismes  
de la phase 2

Rédaction

Validation

Intégration

### Le processus de rédaction de la SN/DU PdA

La rédaction du document de la SN/du PdA doit laisser libre cours à de nombreuses interactions et boucles de rétroaction, afin que l'ensemble des parties prenantes s'approprie ce document et le soutienne. De même que les processus précédents (analyse, sélection des P&M, etc.), la rédaction est l'occasion d'approfondir la consultation, les différentes ébauches étant rédigées et soumises à divers publics jusqu'à parvenir à une version complète de la SN/du PdA. Si les premières ébauches – couvrant une partie de la stratégie ou son intégralité – peuvent être diffusées d'abord auprès d'un public restreint, les ébauches suivantes doivent être plus rassembleuses et tenir compte aussi bien des parties prenantes internationales que de celles du pays. La longueur de ce processus dépendra de la manière dont il est mené et de la mesure du consensus désiré sur les différents éléments des documents.

Certains pays (p. ex. la Zambie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viet Nam) ont trouvé judicieux de lancer le processus de développement – et de rédaction – des SN/PdA en élaborant un « Document questions et options » qui :

- rassemble et présente de manière cohérente toutes les informations pertinentes disponibles (p. ex. localisation et intensité de la dynamique forestière, facteurs et obstacles, P&M existantes et enseignements tirés, progrès réalisés par rapport au NERF/NRF et SNSF, etc.) ;
- analyse les informations rassemblées, en tenant compte des différentes questions qui définiront l'approche stratégique de la REDD+ (champ d'application et échelle, facteurs prioritaires, priorités géographiques, etc.) ; et
- présente les options pouvant être envisagées par les décideurs par rapport aux questions citées, avec leurs

#### Encadré 7 Ressources contribuant à la définition des mécanismes institutionnels

- [ONU-REDD/FAO, 2013 : « Analyse juridique des questions transversales concernant la mise en œuvre de la REDD+ : enseignements tirés au Mexique, au Vietnam et en Zambie »](#)
- [Service Droit et développement de la FAO](#)

implications possibles et les avantages et inconvénients associés, ainsi que des recommandations.

Le processus d'élaboration du document « questions et options » est déjà l'occasion d'impliquer de nombreux secteurs et parties prenantes. Le projet de SN/PdA peut permettre d'intensifier et d'accompagner ce dialogue multipartite, et de lancer un processus de consultation plus large à l'échelle nationale et, éventuellement, dans certaines zones infranationales clés. Il s'agira bien évidemment d'un moyen important pour impliquer et informer les décideurs.

Le document « questions et options » peut aider à structurer le processus d'élaboration des SN/PdA, en garantissant l'apport d'une expertise adéquate et en obtenant un document qui soit suffisamment « stratégique ». Bien que ce document puisse représenter une « proto-stratégie », les pays ne doivent pas le considérer comme un projet de stratégie, et ce, pour différentes raisons : des objectifs divergents, la mention de questions potentiellement sensibles qu'il peut être plus délicat d'évoquer dans un projet de SN/PdA et la gestion des attentes à une étape aussi précoce. À l'évidence, ce document devrait toutefois grandement faciliter et contribuer à la première version de la SN/PdA.

Planification

Base analytique

Vision REDD+

P&amp;M

Mécanismes de la phase 2

Rédaction

Validation

Intégration

### Validation par les responsables politiques et les parties prenantes

Les pays peuvent envisager de faire valider ou approuver leur SN/PdA par les responsables politiques. Il s'agit de donner au document l'aval formel du gouvernement (y compris les principaux ministères

s'occupant des facteurs directs et sous-jacents de la déforestation), ainsi que d'une validation par les parties prenantes concernées. Cela ajoutera du poids et de la légitimité au document, particulièrement en vue d'obtenir un soutien financier pour la REDD+.

Planification

Base analytique

Vision REDD+

P&amp;M

Mécanismes de la phase 2

Rédaction

Validation

Intégration

### Intégration formelle des SN/PdA

Une fois la SN/le PdA approuvé(e), les pays peuvent envisager de l'intégrer à la politique nationale et/ou au cadre réglementaire au moyen d'instruments comme le décret présidentiel ou ministériel, ou de l'intégrer à la législation nationale (p. ex. un cadre réglementaire sur le changement climatique). Dans la mesure du possible,

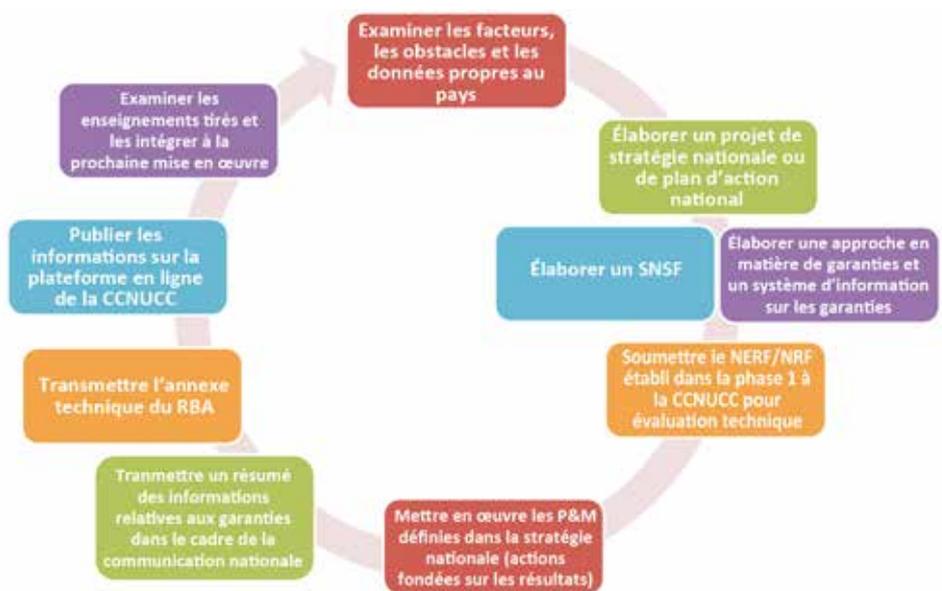
la teneur de la SN/du PdA doit être intégrée aux plans intersectoriels et sectoriels aux niveaux national et infranational (p. ex. plan agricole ou plan d'utilisation des terres, selon les facteurs abordés et les options stratégiques choisies). Ce processus qui peut être long, est essentiel pour que la stratégie ait un réel effet de transformation.

### Un processus itératif en plusieurs étapes

Comme tout document stratégique, les SN/PdA sont conçus pour être révisés périodiquement selon l'évolution du contexte et les leçons tirées (figure 19). Le changement du contexte peut avoir trait à l'apparition de nouveaux facteurs de déforestation ou à leur transformation, à l'évolution de la situation politique et économique du pays ou à l'amélioration de la capacité technique du pays (p. ex. le SNSF) permettant d'élargir le champ d'application de la REDD+.

La phase de mise en œuvre de la REDD+ (phase 2) est conçue pour expérimenter et renforcer les capacités en vue de la phase 3. Ce sera l'occasion de tester différentes les P&M et combinaisons de celles-ci, dans différents contextes et selon des modalités de mise en œuvre variées. Les enseignements tirés doivent être documentés de manière systématique au moyen d'un cadre de résultats adéquat et intégrées dans la version ultérieure des SN/PdA.

Figure 19 Mise en œuvre de la REDD+ : un cycle d'amélioration continue



Source : Programme ONU-REDD

## QUESTIONS TRANSVERSALES TOUT AU LONG DU PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN ŒUVRE DES SN/PDA.

Plusieurs éléments supplémentaires doivent être pris en compte pour parvenir à un processus de conception des SN/PdA et disposer d'un document y afférent de qualité.

### Clarté institutionnelle, leadership et coordination au niveau national

Le processus de conception de la SN/du PdA est susceptible de demander la convergence des informations et efforts de nombreuses parties prenantes, secteurs, domaines thématiques et zones géographiques à différents niveaux de gouvernance, ce qui peut poser de nombreux défis. Un leadership solide provenant d'un seul organe gouvernemental tout au long du processus de préparation, accompagné d'un cadre légal et d'un budget adéquats, est essentiel à des processus de préparation et de conception de la stratégie efficaces. C'est également le cas lors de la phase de mise en œuvre, quand les mécanismes de coordination multisectoriels sont susceptibles d'être encore plus importants.

### Processus multisectoriel, multipartite et à plusieurs niveaux

Il est important de favoriser la compréhension, le consensus, le soutien et la collaboration parmi les différents secteurs productifs et institutions intersectorielles, compte tenu du fait que la cause de la plupart des FDDF se situe en dehors du secteur forestier. L'engagement et la coordination multisectoriels (y compris la foresterie, l'environnement, l'agriculture, la planification et la finance) sont donc essentiels, aussi bien lors des phases de préparation que de mise en œuvre. Le processus de conception des SN/PdA constitue une excellente occasion et un bon moyen de rendre la REDD+ plus concrète pour les autres secteurs. La figure 20 fournit un exemple de l'engagement sectoriel des ministères et de leur contribution possible au processus de développement de la SN/PA. Les différents niveaux de gouvernement doivent aussi être pris en compte, à travers l'identification précise de leurs responsabilités respectives.

Il peut être nécessaire de renforcer ou de créer un dialogue intersectoriel et des mécanismes de coordination pour aider à harmoniser les actions gouvernementales afin d'obtenir des résultats REDD+. Un soutien politique de haut niveau est particulièrement essentiel pour y parvenir.

Figure 20 Exemple de l'engagement sectoriel des ministères



Source : Programme ONU-REDD

Afin de susciter le consensus, le soutien et la collaboration, il est également nécessaire que le processus soit participatif, transparent et équitable, implique des acteurs non gouvernementaux, y compris des organisations locales représentant des communautés et des peuples autochtones, et le secteur privé. Il convient également d'exploiter l'expertise de centres de recherche, universités, etc. Un bon processus multisectoriel et multipartite facilitera la validation finale et l'appropriation des SN/PdA.

Identifier des acteurs clés, à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement, est utile pour définir une stratégie efficace visant à susciter la participation des parties prenantes. Des partisans potentiels (institutions et personnes) et des détracteurs peuvent être identifiés, ainsi que le type d'informations, d'interventions et/ou de soutien qui peuvent susciter leur intérêt pour la REDD+ ou les inciter à la soutenir. Une feuille de route formelle ou informelle peut ensuite être préparée de telle sorte à les faire participer de manière appropriée et en temps opportun.

Au début de la mise en œuvre de la REDD+ dans une ou plusieurs zones infranationales, la désignation d'un leadership national sera capitale pour garantir la cohérence et l'homogénéité du travail préparatoire à la REDD+ (qui comprend entre autres, le développement des NERF/NRF, des garanties et du SIS) :

- parmi les entités infranationales (cohérence horizontale) ; et
- entre les entités infranationales et le niveau national (cohérence verticale).

La cohérence et l'homogénéité seront essentielles pour rassembler plus facilement les informations nécessaires à la rédaction de rapports de qualité à destination de la CCNUCC et pour les PAR, ainsi que pour gérer ultérieurement la transition d'une mise en œuvre infranationale à une mise en œuvre nationale. Ceci sera d'autant plus vrai quand différents instruments extérieurs à la CCNUCC s'ajoutent, tels que des approches infranationales ou à l'échelle du projet en rapport avec les marchés volontaires de carbone (MVC), dans la mesure où les méthodologies et les règles appliquées par diverses normes MVC peuvent ne pas être les mêmes que celles appliquées par la CCNUCC. L'intégration avec ces autres instruments, qui sont déjà déployés dans maints pays REDD+, est nécessaire mais peut se révéler particulièrement complexe si la cohérence n'a pas été assurée dès le départ. Il est recommandé d'évaluer avec soin les nombreux avantages et contraintes associés avec ce type d'approche alternative.

### Problématique hommes-femmes

Les rôles spécifiques, les droits et les responsabilités des femmes et des hommes, ainsi que leurs habitudes d'utilisation et leurs connaissances spécifiques des forêts, modèlent leur expérience différemment. Ainsi, les besoins, les utilisations et les connaissances (y compris de la forêt) différenciées selon le genre sont des aspects essentiels qui doivent être pris en compte dans les interventions politiques et programmatiques (p. ex. quels types d'utilisation des terres seraient les plus adaptés pour les activités REDD+), et qui faciliteront ensuite la réussite à long terme de la REDD+ sur le terrain. Ainsi, comprendre les différents rôles joués par les hommes et les femmes peut permettre d'analyser le problème de manière plus

précise — qui est à l'origine de la déforestation, où et comment — et peut également contribuer à identifier des solutions potentielles et à rendre les interventions REDD+ applicables et pertinentes aux niveaux national et local. Pour garantir que les SN/PdA sont inclusifs et résilients, des efforts particuliers doivent être faits pour intégrer une perspective hommes-femmes, selon laquelle les rôles, priorités et contributions spécifiques des femmes, des jeunes et des hommes à chaque étape de l'élaboration des politiques et programmes sont pris en compte, de la conception jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation. Des SN/PdA et P&M tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes doivent donc reconnaître le rôle des femmes, qui sont (souvent) les principales utilisatrices des forêts et ont des connaissances et une expérience précieuses ; s'assurer de la participation équitable des femmes et des hommes aux processus de prise de décision ; communiquer clairement les avantages potentiels pour les femmes et comprendre des mesures exécutoires garantissant que ces avantages sont à la fois protégés et matérialisés (ONU-REDD, 2011). Le programme ONU-REDD a développé deux outils : « Methodological Brief on Gender » (*Présentation méthodologique de la problématique hommes-femmes* – non publié à la fin 2016) et « [Guidance note on gender sensitive REDD+](#) » (*Note d'orientation sur la REDD+ sensible aux questions de genre*) pour aider les pays partenaires et les parties prenantes à intégrer la perspective hommes-femmes dans la préparation, le développement et la mise en œuvre des SN/PdA.

### Assurer la coordination et la cohérence des éléments de conception de la REDD+

Comme mentionné précédemment, la SN/le PdA est seulement l'un des quatre éléments de conception qu'un pays doit préparer afin de pouvoir recevoir des PAR. Les choix réalisés pour chacun des quatre éléments peuvent avoir des implications importantes sur les autres (voir la section « *Mettre le champ d'application, l'échelle et les facteurs prioritaires en perspective* »). Ainsi, lors de la conception d'une SN/PA, il est important de considérer les choses dans leur globalité et d'assurer une communication et une coordination régulières dans le développement et la mise en œuvre des quatre éléments de la REDD+.

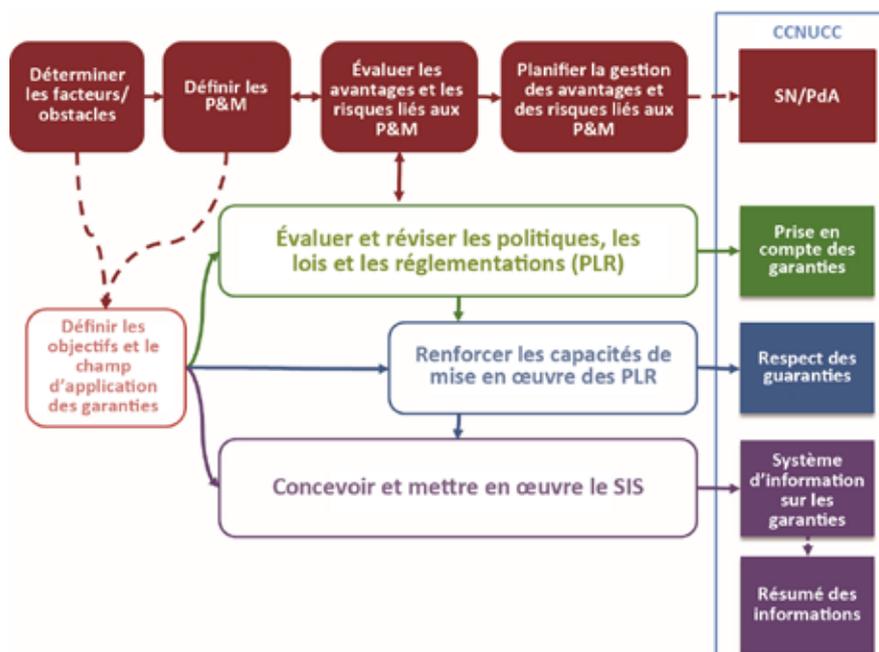
À titre d'exemple, l'analyse des facteurs/obstacles et des P&M contribuera à définir les objectifs et la portée des garanties. Mettre trop l'accent sur les garanties avant que le pays n'envisage ses options stratégiques peut s'avérer inefficace (p. ex. en étant trop général ou ne se concentrant pas sur les bonnes questions ou zones géographiques) et abstrait, et occasionner un débat sur les risques potentiels qui se révélera par la suite hors de propos (p. ex. sur les menaces potentielles de la REDD+ sur les moyens de subsistance des peuples autochtones, tandis que la mise en œuvre de la REDD+ peut en fin de compte se concentrer sur des domaines ou des facteurs qui ne menacent pas les moyens de subsistance des peuples autochtones). La figure 21 illustre l'ordonnancement possible des processus d'élaboration de la SN/PA et des garanties/SIS et les boucles de rétroaction entre eux.



#### POINT DE RÉFLEXION

Vous rappelez-vous les quatre éléments de conception de la REDD+ ?

Figure 21 Liens entre le processus de développement des SN/PdA et les garanties/SIS





## EXERCICE

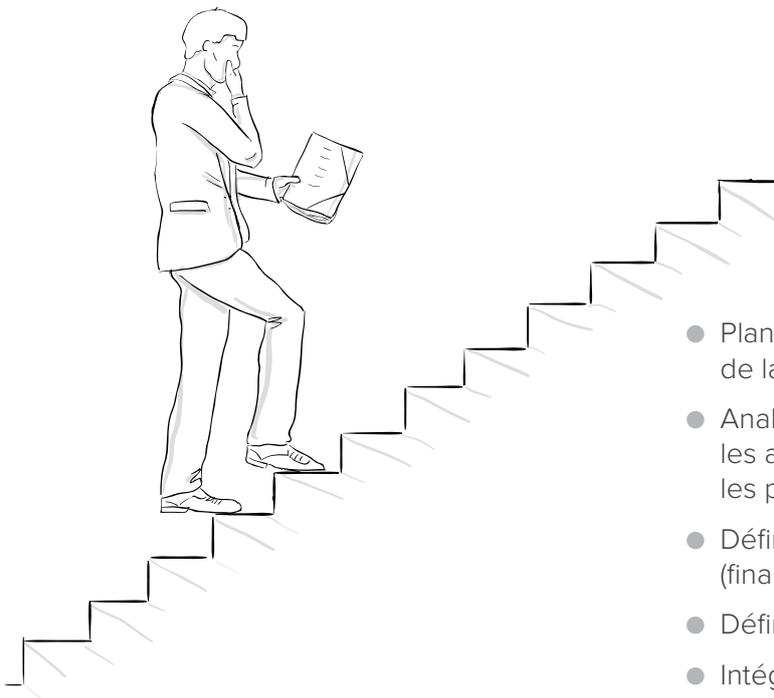
La SN/le PdA de la plupart des pays suit un flux logique, articulé autour de la structure d'orientation « Pourquoi/Quoi/Comment ». Certains des éléments potentiels suivants d'une SN/d'un PdA répondent à la question « Pourquoi », et d'autres aux questions « Quoi » et « Comment ». Pouvez-vous dire lesquels ? Utilisez la colonne de gauche sans consulter le texte. Ensuite, utilisez la colonne de droite pour vérifier vos réponses.

Votre proposition de réponse	Éléments possibles de la stratégie	Réponse effective après consultation du texte
	Politiques et mesures (P&M) pour aborder les facteurs et obtenir des résultats	
	Vision du pays pour la REDD+	
	Situation des forêts dans le pays (processus de FDDF et tendances, facteurs et obstacles aux activités « plus »)	
	Mécanismes de mise en œuvre	
	La manière dont les P&M de la stratégie étendent / complètent / modifient les P&M existantes	
	Le contexte et les objectifs de développement du pays	
	Champ d'application et échelle de la REDD+, facteurs prioritaires	



## EXERCICE

Juste avant une réunion importante avec un partenaire du gouvernement portant sur l'élaboration d'une SN/d'un PdA, vous avez du mal à vous souvenir des 8 principales étapes du processus de conception. Les seules dont vous vous souvenez sont présentées ci-dessous. Que manque-t-il ?



- Planifier le processus de conception de la SN/du PdA
- Analyser les options et hiérarchiser les activités afin de mettre en œuvre les politiques et mesures (P&M)
- Définir des mécanismes de mise en œuvre (financiers, juridiques et institutionnels)
- Définir des processus
- Intégration formelle de la SN/du PdA



## MESSAGES CLÉS DE CE MODULE

- Les SN/PdA décrivent la manière dont les émissions seront réduites et/ou les stocks de carbone forestier seront renforcés, conservés et/ou gérés de manière durable lors de la mise en œuvre de la REDD+ ;
- Les SN/PdA sont l'un des quatre éléments de conception requis par la CCNUCC pour mettre en œuvre la REDD+ et pour accéder aux PAR ;
- Les pays doivent identifier quelles priorités nationales peuvent être privilégiées par la mise en œuvre de la REDD+, au-delà de l'atténuation du changement climatique (p. ex. renforcement de la cohérence politique et de la coordination intersectorielle, meilleure résilience aux risques naturels, intégration du développement rural durable, etc.) ;
- Garantir la qualité du processus de conception des SN/PdA et du texte des SN/PdA est essentiel, car cela permet de :
  - gagner la confiance et bénéficier du soutien des parties prenantes nationales et internationales,
  - rendre la REDD+ plus concrète auprès des parties prenantes concernées en la liant à des objectifs politiques existants,
  - donner confiance dans la capacité d'un pays à fournir des résultats en ce qui concerne la REDD+ afin de recevoir des PAR,
  - maximiser les chances d'obtenir un soutien financier de la communauté internationale pour la mise en œuvre,
  - mettre en avant les efforts politiques et financiers déployés dans le pays et démontrer la valeur d'un soutien supplémentaire,
  - contribuer à un processus de préparation bien coordonné et plus efficace ;
- Les choix stratégiques portant sur chacun des quatre éléments de conception de la REDD+ (SN/PdA, NERF/NRF, NFMS, SIS) peuvent avoir des incidences considérables sur les autres : il est donc essentiel d'assurer une communication et des boucles de rétroaction régulières durant leur développement et leur mise en œuvre ; et
- Élaborer une SN/un PdA est un processus itératif sur plusieurs étapes.



## AVEZ-VOUS DES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE SUJET ?



**NOTES**

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

## Références et ressources

- PNUD (2016). Getting Ready to Implement the 2030 Agenda. SDGs Learning, Training and Practice 2016. Disponible sur : <http://www.unredd.net/documents/redd-papers-and-publications-90/other-sources-redd-papers-and-publications/redd-and-development-382/15868-getting-ready-to-implement-the-2030-agenda.html>
- PNUD, UNEP (2015). Mainstreaming Environment and Climate for Poverty Reduction and Sustainable Development: A Handbook to Strengthen Planning and Budgeting Processes. Disponible sur : <http://www.unpei.org/knowledge-resources/publications/mainstreaming-environment-and-climate-for-poverty-reduction-and-sustainable-development-a-handbook-to-strengthen-planning-and-budgeting-processes>
- PNUD, WRI (2015). Designing and Preparing Intended Nationally Determined Contributions. Disponible sur : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/climate-and-disaster-resilience-/designing-and-preparing-intended-nationally-determined-contribut.html>
- CCNUCC (2014). Decision Booklet REDD+. Disponible sur : [https://unfccc.int/files/land\\_use\\_and\\_climate\\_change/redd/application/pdf/compilation\\_redd\\_decision\\_booklet\\_v1.1.pdf](https://unfccc.int/files/land_use_and_climate_change/redd/application/pdf/compilation_redd_decision_booklet_v1.1.pdf)
- ONU-REDD (2011). The Business Case for Mainstreaming Gender in REDD+. <http://www.unredd.net/documents/global-programme-191/gender-and-womens-empowerment-in-redd-1044/global-gender-resources/6279-the-business-case-for-mainstreaming-gender-in-redd-un-redd-programme-15-december-2011-6279.html>
- ONU-REDD (2013). “Guidance Note on Gender Sensitive REDD+”. Disponible sur : <http://www.unredd.net/documents/global-programme-191/gender-and-womens-empowerment-in-redd-1044/global-gender-resources/11824-guidance-note-gender-sensitive-redd-english-11824.html>
- ONU-REDD (2016). Methodological Brief on Gender. (Non publié à la fin 2016)
- ONU-REDD, FAO (2013). Legal Analysis of Cross-cutting Issues for REDD+ Implementation: Lessons Learned from Mexico, Viet Nam and Zambia. Disponible sur : [http://www.un-redd.org/Newsletter37/Legal\\_Analysis\\_Publication\\_Launch/tabid/106156/Default.aspx](http://www.un-redd.org/Newsletter37/Legal_Analysis_Publication_Launch/tabid/106156/Default.aspx)

## Ressources en ligne

- Service Droit et Développement de la FAO <http://www.fao.org/legal/droit-et-developpement/fr/>
- Plateforme REDD+, sur <http://redd.unfccc.int/>. La plateforme de la CCNUCC pour partager les informations et les enseignements tirés des activités REDD+.
- Site de la CCNUCC, sur <https://unfccc.int/fr> (et non pas unfccc.int). Une source d'informations contextuelles sur la Convention et sur REDD+ dans la section « Land use and climate change ».
- Programme ONU-REDD, sur : <http://www.un-redd.org/>, et son espace de travail collaboratif en ligne sur <http://www.unredd.net/>. Ressources et forum de discussion pour accompagner les pays engagés dans la REDD+ et promouvoir l'engagement des parties prenantes.





PROGRAMME | ACADÉMIE  
**ONU-REDD**



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



ONU  
environnement



**unitar**

Institut des Nations Unies  
pour la formation et la recherche

**Secrétariat du Programme ONU-REDD**

International Environment House,  
11-13 Chemin des Anémones,  
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse.

Courriel : [un-redd@un-redd.org](mailto:un-redd@un-redd.org)  
Site Internet : [www.un-redd.org](http://www.un-redd.org)  
Espace de travail : [www.unredd.net](http://www.unredd.net)

